



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs
des droits de l'Homme (FEMDH)**

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Version publique

2009

www.emhrf.org

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne, de l'Agence de développement et de coopération internationale suédoise (SIDA), de l'Agence de développement international danoise (DANIDA), du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas et d'autres fonds privés.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH) et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne et des autres partenaires mentionnés ci-dessus.



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

- Répression de la dissidence, mesures de privation de liberté et mauvais traitements
- Augmentation du harcèlement physique et psychologique
- Instrumentalisation du système judiciaire
- Groupes particulièrement vulnérables
- Difficultés de fonctionnement des associations autonomes

3. INTERVENTIONS EN SOUTIEN AUX ORGANISATIONS, GROUPES ET DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

- Interventions urgentes en soutien aux défenseurs et associations en difficulté, voire en danger
- Interventions relais de renforcement des capacités des défenseurs et des associations autonomes à mettre en place et réaliser des programmes et projets dont les thématiques sont novatrices et/ou sensibles au regard du contexte régional

4. SUIVI DE LA SITUATION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

- Une visite en Algérie
- Plusieurs rencontres de suivi en Europe

5. BILAN CHIFFRÉ DES INTERVENTIONS EN 2009

- Types d'interventions
- Thématiques des activités
- Activités des bénéficiaires
- Types de dépenses couvertes
- Type de suivi entrepris
- Genre
- Pays

6. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

- Evaluation externe 2005-2008
- Partenariats et collecte de fonds
- Information et communication
- Analyse des risques et durabilité
- Gouvernance interne

ANNEXE 1 : Bilan des interventions de la FEMDH 2005-2009

1. Introduction

L'année 2009 s'est caractérisée soit par des opportunités et des occasions manquées en matière d'ouverture, soit par une détérioration de la situation des droits humains dans la région sud-méditerranéenne¹. La région est globalement marquée par un 'déficit' de mise en œuvre des principales réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles par les Etats, et par le règne de 'l'impunité' dans les faits, les autorités bloquant trop souvent, toute enquête sur les atteintes aux droits humains commises, s'inscrivant ainsi en violation des obligations prescrites par les instruments internationaux dont les pays de la région sont parties².

Au lieu d'adopter un modèle de développement basé sur l'approche du développement humain qui considère les libertés comme centrales³, des gouvernements de la région continuent d'utiliser la menace du terrorisme et des mouvements politico-religieux extrémistes comme prétexte pour réprimer toute dissidence pacifique et ajouter à un arsenal législatif - déjà répressif dans la plupart des cas - des lois ordinaires et d'exception visant à restreindre l'exercice effectif des droits et des libertés fondamentales. Ainsi, l'état d'urgence reste, de manière injustifiée, en vigueur en Syrie, en Egypte et en Algérie, imposant des restrictions drastiques aux droits et aux libertés d'expression, d'association et de réunion. Par ailleurs, des lois ordinaires, telle la loi sur les associations jordaniennes et ses amendements ratifiés par le chef de l'Etat en 2009, renforcent les restrictions déjà existantes sur le droit à former des associations⁴. De la même manière, dans une tendance inquiétante, le ministère égyptien de la solidarité sociale vient d'achever un nouveau projet de loi visant à saper et à contrôler de plus en plus les activités des composantes autonomes de la société civile, imposant de nouvelles restrictions arbitraires et des sanctions pénales sévères, même pour des infractions mineures, à l'encontre des associations et de leurs membres et conférant de nouveaux pouvoirs de contrôle autoritaire à l'exécutif⁵.

¹ Les rapports des principales organisations internationales de défense des droits humains sont globalement unanimes sur ce constat. Cf. HRW, *World Report 2010*: <http://www.hrw.org/world-report-2010>; Amnesty International, *Répression et Résistance, Les défenseurs des droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, MDE 01/001/2009: <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE01/001/2009/fr>; L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT, *L'obstination du témoignage*, Rapport annuel 2009, <http://www.fidh.org/L-Obstination-du-temoignage.6684>; CIHRS, *Bastion d'Impunité, Mirages de Réforme*, Les droits de l'Homme dans le monde arabe en 2009, <http://www.cihrs.org/Images/ArticleFiles/Original/545.pdf>; etc.

² Les instruments juridiques des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les deux Pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, les conventions des Nations unies instaurant des mécanismes de surveillance (torture, discrimination raciale, discrimination à l'égard des femmes, droits de l'enfant, droits des travailleurs migrants et de leurs familles) ; ainsi que les conventions et normes du Bureau international du travail (BIT) ; les procédures spéciales et extraconventionnelles des Nations unies ; la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme ; les lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'Homme ; les accords d'associations entre l'UE et les pays du pourtour méditerranéen et les dispositions des Plans d'Action Nationaux de la PEV.

³ UNDP, *Development Challenges for the Arab region, A Human Development Approach*, Rapport 2009, http://204.200.211.31/contents/file/DevChallenges_Report_Vol01_Eng.pdf

⁴ *Societies Law*, 51/2008. Pour un rapport exhaustif sur le droit et la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne, se référer au dernier rapport du REMDH, *Suivi de la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne*, Rapport 2009 : http://fr.euromedrights.org/index.php/news/emhrn_releases/61/3694.html

⁵ Cf. the Egyptian NGOs Campaign for the Freedom to Associate, communiqué de presse de 41 ONG: *Towards the "militarization" of NGOs: A "fascist" law to strangle civil society*, Le Caire, 22 mars 2010. Voir également le communiqué de presse du REMDH, *EU-Egypt Association Council: The EU Should Call on the Egyptian Government to Respect Freedom of Association*, 21 avril 2010. Dispositions du projet de loi sur les associations publiées par le journal égyptien Al Dustour le 7 mars 2010. Par ailleurs, voir l'entretien donné par Dr. Abdel Aziz Hegazi, président de la Fédération des ONG, publié dans le journal Al Akhbar, 10 mai 2010.

Cette situation est d'autant plus alarmante qu'elle intervient dans une zone affectée par des blocages économiques, sociaux⁶ et politiques persistants ; les parlements étant généralement faibles et les systèmes judiciaires manquant d'indépendance pour servir de véritable contrepoids à un pouvoir exécutif excessivement fort⁷. A ces blocages viennent s'ajouter des situations de conflits aux conséquences tragiques.

Bien que des améliorations aient pu être observées dans deux pays qui ont connu des conflits ces dernières années, à savoir l'Irak et le Liban, la violence reste un thème dominant dans la vie politique régionale. La mission d'établissement des faits des Nations unies sur le conflit de Gaza a estimé que les principes fondamentaux du droit international humanitaire avaient été violés par Israël et par les groupes armés palestiniens, notant que les opérations militaires d'Israël dans la bande de Gaza au début de l'année étaient « d'une gravité sans précédent et (...) dont les conséquences se feraient longtemps sentir »⁸. Alors que les organisations palestiniennes des droits humains entérinaient les conclusions et recommandations du rapport, tout en alertant l'Assemblée générale des Nations unies des risques liés à l'impunité⁹ avec les principales organisations régionales et internationales, force est de constater que « les enquêtes menées jusqu'à présent à la fois par l'Etat d'Israël et par les autorités palestiniennes restent inefficaces »¹⁰. En outre, la population de la bande de Gaza souffre toujours d'une isolation grandissante. Les organisations de la société civile, dénonçant ces abus et appelant à la mise en place d'une justice équitable et impartiale, se sont, dès lors, retrouvées dans la ligne de mire, dans le cadre de tentatives successives de délégitimation et de réduction de l'espace des libertés¹¹.

La tendance, particulièrement inquiétante, à la « stigmatisation » et à la « criminalisation » des défenseurs des droits humains, dont les activités sont souvent amalgamées avec les entreprises « terroristes », « ennemies de l'Etat » ou, dans les situations les moins tendues, « dissidentes » par les autorités étatiques et dans les médias d'Etat a, à nouveau, été dénoncée avec vigueur par la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme. Celle-ci a rappelé à juste titre que « leur rôle important et leurs efforts pour la promotion, la protection et la pleine

⁶ UNDP, *Development Challenges for the Arab region, A Human Development Approach*, Rapport 2009 qui indique, entre autres, que le taux de pauvreté reste globalement élevé - jusqu'à 40% en moyenne - et que la proportion des jeunes chômeurs représente plus de 50%, ce qui rend le taux de chômage chez les jeunes dans les pays arabes le plus élevé au monde.

⁷ Amnesty International, *Répression et Résistance, Les défenseurs des droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, MDE 01/001/2009.

⁸ *Human Rights in Palestine and Other Occupied Arab Territories*. Report of the United Nations Fact Finding Mission on the Gaza Conflict, Conclusions and Recommendations; A/HRC/12/48 (ADVANCE 2), 24 September 2009, http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/12session/A-HRC-12-48_ADVANCE2.pdf

⁹ Cf. communiqué de presse conjoint par Adalah – Legal Center for Arab Minority Rights in Israel, Addameer, Al Dameer Association for Human Rights, Al-Haq – Law in the Service of Man, Al Mezan Centre for Human Rights, Arab Association for Human Rights, Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights, Defence for Children International-Palestine Section, Ensan Center for Human Rights and Democracy, Jerusalem Legal Aid Center, Palestinian Centre for Human Rights, Ramallah Center for Human Rights Studies, Women's Center for Legal Aid and Counselling, *The Goldstone Report at the UN General Assembly: States Must Ensure Victim's Rights and Not Compromise the Rule of Law*, 4 novembre 2009.

¹⁰ Cf. Centre Palestinien des Droits de l'Homme (PCHR), *Arab-Sponsored Draft Resolution on Goldstone Report Denies Victims' Rights and Fosters a Situation of Impunity*, communiqué de presse, 25 février 2010. Voir également Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), *Operation Cast Lead, Gaza Strip: One Year After, Accountability, a key challenge for peace*, décembre 2009, No. 533a, <http://www.fidh.org/IMG/pdf/IsraelPalestine533a-2.pdf>

¹¹ Cf. notamment *Position Paper, Government-Backed Legislation Curtailing Foreign Funding Seeks to Undermine Civil Society in Israel*, Adalah, Association for Civil Rights in Israel, B'Tselem, Gisha, Bimkom, HaMoked, Physicians for Human Rights, Public Committee against Torture in Israel, Rabbis for Human Rights, Yesh Din, mars 2010. Voir également : REMDH, Aprodev, CIDSE, Front Line, Conseil international de réhabilitation pour les victimes de torture (IRCT) et l'Observatoire pour la protection des droits des défenseurs des droits de l'Homme, Lettre ouverte du 10 mars 2010, *Restrictions à la liberté d'action des défenseurs et organisations des droits de l'Homme travaillant en Israël et dans les Territoires Palestiniens Occupés*.

jouissance des droits humains par tous devraient, au contraire, être salués »¹². Dans de nombreux pays de la région, les défenseurs restent pourtant soumis à une surveillance constante, à des interdictions arbitraires de se déplacer à l'étranger, à des mesures arbitraires de licenciement, des interruptions de leurs communications téléphoniques, à des agressions physiques, à des pressions exercées à l'encontre de leurs proches, à des actes de vandalisme, à des campagnes calomnieuses dans la presse et plus récemment, à des menaces de mort.

Au sommet de la liste - et en l'absence d'éléments substantiels sur la situation à tout égard intolérable en Libye - les pratiques des systèmes judiciaire et sécuritaire en Syrie et en Tunisie qui laminent discrétionnairement et continuellement toute liberté d'expression, d'information, de circulation, d'association et de réunion des défenseurs des droits de l'Homme en toute impunité. En 2009, alors qu'un nombre incalculable de défenseurs et activistes politiques syriens restaient toujours emprisonnés, une vaste campagne de répression a été lancée à l'encontre de nombreux journalistes et bloggeurs, avocats et défenseurs des droits de l'Homme et contre les principales figures du mouvement politique kurde¹³, se soldant régulièrement par des cas de disparitions forcées, des cas de mauvais traitements et de torture. Plus d'une centaine de défenseurs et leurs familles sont toujours interdits de voyager¹⁴, même pour raison de santé, et les composantes autonomes de défense des droits humains continuent de subir les foudres des autorités, se manifestant par des poursuites judiciaires ou par la fermeture arbitraire des locaux. En Tunisie, le verrouillage de la liberté d'expression, dénoncé depuis des années, a atteint un niveau inégalé durant la préparation de la campagne électorale d'octobre 2009. De nombreux journalistes et défenseurs des droits humains, dénonçant la « démagogie » du gouvernement tunisien et le « processus de plébiscitation » au profit du président sortant, ont ainsi été l'objet d'agressions physiques, d'étroite surveillance, d'assignation à résidence, de violentes campagnes de diffamation dans la presse pro-gouvernementale et de condamnations arbitraires à des peines allant de 3 à 6 mois de prison ferme, au terme de procès iniques. Par ailleurs, alors même que la plupart des organisations internationales se félicitaient de la libération conditionnelle des animateurs du mouvement de protestation sociale du bassin minier¹⁵, ces derniers restent toujours dans l'attente du rétablissement dans leurs droits civils et politiques, de la réintégration pleine et entière dans leurs activités professionnelles et d'enquêtes indépendantes sollicitées sur les actes de mauvais traitement intervenus en détention. Dans la même veine, pour ne citer qu'un autre exemple, les syndicats autonomes algériens sont une cible permanente des autorités qui jouent souvent la carte de la répression et de la manipulation¹⁶.

En dépit de progrès limités pour promouvoir l'égalité hommes/femmes, le constat reste préoccupant face à la tendance croissante de certains gouvernements de s'aligner sur les positions des groupes politico-religieux conservateurs afin de donner un semblant de légitimité à leurs

¹² Nations unies, *Promotion and Protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development*, Rapport de la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, Margaret Sekaggya, A/HRC/13/22, 28 décembre 2009: <http://www2.ohchr.org/english/issues/defenders/docs/A.HRC.13.22.pdf>

¹³ Toute tentative de revendication des droits culturels et sociaux de l'identité kurde est réprimée. Cf. HRW's November 2009 report: "Group Denial: Repression of Kurdish Political and Cultural Rights in Syria": <http://www.hrw.org/en/reports/2009/11/26/group-denial>

¹⁴ Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression (SCM), *Problem of the Travel Ban in Syria*, 2009.

¹⁵ 4-5 novembre 2009 : cf. Communiqué conjoint de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, *TUNISIE : Les prisonniers du bassin minier de Gafsa-Redeyef enfin libres!*, 5/11/2009.

¹⁶ Cf. entre autres, Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA), *Entre répression et manipulations : le courageux combat des syndicats autonomes algériens*, 15 novembre 2009 où sont passées en revue les principales manœuvres orchestrées par le pouvoir algérien et les services de sécurité à l'encontre des syndicalistes autonomes : le « clonage » des syndicats autonomes, les arrestations arbitraires, les suspensions de salaires, les carrières bloquées et les mises à pied injustifiées, etc.

régimes politiques¹⁷. Ainsi, un nouveau projet de loi syrien sur le statut personnel, préparé en 2009, conserve les principales discriminations liées au 'genre'. Par ailleurs, les gouvernements arabes instrumentalisent de plus en plus au niveau du discours la question du 'genre' pour redorer leur image vis-à-vis de la communauté internationale tout en se soustrayant à la mise en œuvre des réformes nécessaires en matière de droits humains¹⁸.

Au vu de ce contexte régional, où la défense des droits humains devient de plus en plus périlleuse, il était non seulement nécessaire d'apporter un soutien politique aux défenseurs mais également des appuis financiers, dans les conditions adéquates de délais, de flexibilité et de discrétion afin de leur permettre de surmonter leurs difficultés et d'envisager des perspectives de poursuite de leurs actions en faveur du respect de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Dans ce contexte, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'homme (FEMDH) a multiplié ses actions et apporté son aide à trente-six défenseurs des droits de l'Homme au cours de l'année 2009¹⁹.

2. Résumé exécutif

L'année 2009 met en lumière des phénomènes récurrents auxquels sont confrontés les défenseurs dans la région du sud et de l'est de la Méditerranée. Ces phénomènes sont intimement liés à la nature de leurs activités mais également aux grandes tendances politiques nationales et internationales.

Les sollicitations parvenues à la Fondation reflètent ces tendances et font apparaître le nécessaire rôle de relais que doit jouer la Fondation, en collaboration avec les instances régionales et internationales agissant dans le domaine de la protection des défenseurs, en vue d'apporter un soutien effectif à ces derniers.

Ces tendances, et la position adoptée par la FEMDH, s'articulent principalement autour des axes suivants.

2.1. Répression de la dissidence, mesures de privation de liberté et mauvais traitements : Les défenseurs de la région sont nombreux à faire face à des mesures de privation de liberté ces dernières années, aggravées bien souvent, par des mauvais traitements et des mesures administratives de licenciement, entre autres. En conséquence, non seulement de nombreux défenseurs souffrent de sérieux problèmes de santé mais également leurs familles se retrouvent dans des situations extrêmement précaires. La Fondation a donc apporté son soutien aux défenseurs afin de leur permettre d'obtenir des traitements médicaux adaptés mais également à leurs familles afin de leur permettre de faire face aux besoins élémentaires de survie.

¹⁷ CIHRS, *Bastion d'Impunité, Mirages de Réforme*, Les droits de l'Homme dans le monde arabe en 2009.

¹⁸ Idem. Par ailleurs, l'ONU a noté l'absence de progrès suffisants dans le domaine de l'égalité des genres, le pourcentage de la participation des femmes dans les parlements arabes n'ayant pas progressé et n'atteignant que 9%.

¹⁹ Sur plus de 200 demandes d'information et candidatures de financement reçues de la part de défenseurs des droits humains ; soit environ 17% des demandes ont obtenu un appui financier urgent ou stratégique de la part de la FEMDH au cours de l'année, tenant compte des principaux critères d'intervention, disponibles sur le site internet de la FEMDH : www.emhrf.org.

2.2. Augmentation du harcèlement physique et psychologique : Les pressions exercées à l'encontre des défenseurs se matérialisent de plus en plus par des mesures de harcèlement physique (fouilles au corps, attaques contre les défenseurs, contre leurs biens personnels et professionnels, etc.) et psychologique à leur encontre (menaces de mort directes et indirectes, pressions exercées à l'encontre des familles de prisonniers pour démettre leurs avocats de leurs fonctions et pour condamner publiquement la solidarité internationale, etc.). Dans la plupart des cas, des petits montants pour acheter du matériel ou pour d'autres besoins vitaux peuvent contribuer, de manière significative, au soutien psychologique des défenseurs, leur permettant ainsi de poursuivre leur action.

2.3. Instrumentalisation du système judiciaire : Les pressions exercées à l'encontre des défenseurs se matérialisent également par le gel ou l'absence de reconnaissance légale des activités relatives aux droits de l'Homme dans la région. Des groupes et organisations de défense des droits de l'Homme ont donc naturellement souhaité obtenir un soutien financier concret, sécurisé et flexible pour pouvoir réorganiser leurs stratégies et poursuivre leurs activités essentielles de renforcement, de promotion, et de défense des droits humains et de la démocratisation dans la région.

2.4. Groupes particulièrement vulnérables : La politique européenne de fermeture des frontières ainsi que la poursuite du conflit israélo-palestinien et irakien ont eu des retombées lourdes de conséquences sur les migrants et réfugiés pour plusieurs pays de la région. Compte tenu de l'ampleur du problème, nombre d'associations de protection des droits des migrants et des demandeurs d'asile du sud ont tenté de se constituer ou ont vu leurs activités augmenter considérablement. Par ailleurs, la région a enregistré récemment un nombre croissant de groupes ou organisations travaillant sur la question de la protection des droits personnels, tels ceux des LGBTQ. Dans certains pays de la région, la législation et les pratiques à l'égard de ces personnes restent explicitement discriminatoires. Les associations et défenseurs qui veulent contester de telles lois ou de telles pratiques, et critiquer leurs incidences néfastes sur les droits de ces personnes, sont très rarement reconnues ou éprouvent de nombreuses difficultés à exercer leurs activités de manière libre et effective. La Fondation a donc porté une attention particulière aux groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables et a donc réagi pour apporter un soutien au renforcement des actions de la société civile de la région en leur direction.

2.5. Difficultés de fonctionnement des associations autonomes : Les associations de la région ont un niveau de fonctionnement et d'accès aux ressources financières très inégal. De nombreuses associations autonomes manquent de ressources humaines qualifiées et de ressources matérielles pour exercer leurs activités de manière effective et être en mesure de pérenniser leur action sur le long terme. Dans plusieurs pays de la région au contexte difficile, elles n'ont par ailleurs qu'un accès limité aux subventions étrangères. Or, nombreuses sont les petites structures qui entreprennent de professionnaliser leur activité sans pour autant disposer ni des qualifications, ni du soutien nécessaire à la formulation de projets répondant aux critères définis par les principaux bailleurs de fonds. Le renforcement par de petits montants de leurs ressources humaines et de fonctionnement était nécessaire, d'autant que ces ressources ne sont que rarement prises en charge par les principales institutions internationales.

3. Interventions en soutien aux organisations, groupes et défenseurs des droits de l'Homme

Le soutien apporté par la Fondation aux défenseurs au cours de l'année 2009 peut se caractériser par les deux grandes catégories d'intervention suivantes.

3.1. Interventions urgentes en soutien aux défenseurs et associations en difficulté, voire en danger

La FEMDH est intervenue à court terme de manière rapide, concrète et discrète pour apporter un soutien urgent à 17 défenseurs des droits de l'Homme en difficulté, voire en danger dans la région.

Une attention particulière a été portée dans le cadre des interventions urgentes aux *pays de la région où les besoins se sont révélés être prioritaires en raison du contexte dans lequel la société civile opère (Syrie, Algérie, Tunisie, et Egypte)*.

Ces interventions ont notamment permis d'apporter un appui urgent à :

- Une dizaine de défenseurs dont la vie était menacée en raison de sérieux problèmes de santé afin de leur permettre d'obtenir des *soins médicaux et des traitements* adaptés dans leurs pays ou à l'étranger. Ces appuis ont été apportés en considération des sérieuses violations de leurs droits et/ou de leur impossibilité de prise en charge de ces frais en raison de leur engagement constant en faveur de la défense des droits humains.
- Un défenseur faisant l'objet de procédures judiciaires arbitraires, en raison de sa position en faveur du respect des droits humains, afin de subvenir aux *besoins élémentaires de survie de sa famille*, placée dans une situation précaire depuis son arrestation.
- Les frais de fonctionnement et locatifs de cinq organisations de défense des droits de l'Homme faisant face à des *blocages administratifs, financiers et juridiques soudains et/ou imprévisibles* afin de leur permettre d'assurer la poursuite de leurs activités en matière de défense des droits humains.
- Un projet dont le *succès dépendait essentiellement du facteur temps* afin de permettre d'accompagner plusieurs demandeurs d'asile du Sud et de développer des mécanismes de protection et de défense des droits de ces derniers. Cet appui a été apporté en considération des difficultés pour l'association d'obtenir des fonds auprès d'autres donateurs dans des conditions adéquates de délais et de sécurité.

Un des objectifs principaux de l'intervention de la FEMDH étant par ailleurs d'assurer une perspective de soutien à moyen et à long terme de ces défenseurs et associations en difficulté, cette dernière a favorisé l'action concertée avec plusieurs partenaires régionaux et internationaux pour assurer un soutien effectif à la situation de plusieurs d'entre eux et de leurs familles. Plus particulièrement :

- La FEMDH a facilité la prise en charge de frais complémentaires liés aux traitements médicaux de trois défenseurs des droits de l'Homme et au remboursement des frais de fonctionnement et locatifs d'une organisation de défense des droits de l'Homme en difficulté par deux partenaires internationaux. Dans trois de ces quatre cas, la FEMDH a joué un rôle d'intermédiaire.

- La FEMDH a coordonné son action avec une organisation non-gouvernementale spécialisée afin de permettre la réhabilitation et éventuellement la réintégration économique de six défenseurs des droits de l'Homme, faisant face à de sérieux problèmes de santé.
- La FEMDH a joué et continue de jouer un rôle de conseil, auprès de deux associations en difficulté, récemment créées et agissant en zone rurale, pour introduire les démarches nécessaires à entreprendre en matière de méthodologie de projet, de recherche de financements extérieurs et a communiqué une liste de donateurs potentiels à approcher pour leurs projets à venir.
- Enfin, la FEMDH a coordonné quatre de ses appuis urgents avec plusieurs organisations régionales et internationales dans le cadre de leurs interventions de solidarité (campagnes de solidarité, communiqués, missions d'observation de procès, lettres adressées aux autorités, etc.) aux défenseurs.

Les résultats des appuis urgents apportés à ces onze défenseurs individuels et six organisations non-gouvernementales se sont révélés très positifs dans l'ensemble :

- L'action a amélioré de manière appréciable à un moment donné « T » les aptitudes tant physiques que morales de ces onze défenseurs individuels, ayant bénéficié d'un appui urgent, pour leur permettre de surmonter leurs épreuves actuelles. La situation de neuf de ces défenseurs a pu s'améliorer considérablement grâce au remboursement de leurs frais d'hospitalisation et des traitements médicaux. Malheureusement, deux de ces défenseurs n'ont pas vu de réelles améliorations de leurs conditions physiques, l'un d'entre eux n'ayant pu surmonter la maladie sur le long terme en raison d'une sérieuse déficience immunitaire.
- L'action a aussi permis à cinq organisations de défense des droits de l'Homme de rétablir une certaine stabilité de leur situation ainsi que d'envisager et mettre en place des perspectives de poursuite de leurs activités en matière de défense des droits humains, qui n'auraient pu être réalisées sans l'intervention de la FEMDH. Par ailleurs, le projet dont le succès dépendait essentiellement du facteur temps a permis d'éviter le pire pour 39 des 42 demandeurs d'asile en situation précaire.

3.2. Interventions relais de renforcement des capacités des défenseurs et des associations autonomes à mettre en place et réaliser des programmes et projets dont les thématiques sont novatrices et/ou sensibles au regard du contexte régional

En vertu des décisions prises lors de ses réunions des 28-29 mars et des 21-22 octobre 2009, le Conseil d'administration a décidé d'apporter son appui à 22 projets portés par 19 associations, groupes et défenseurs dans la région. Ces interventions ont notamment permis de renforcer la visibilité, les capacités humaines et de gestion pour permettre la création de structures ou la mise en œuvre effective d'activités novatrices et sensibles en matière de protection et défense des droits humains dans la région.

Ces interventions ont notamment permis d'apporter un appui stratégique au/à :

- **Paiement des frais locatifs et du matériel** nécessaires à la création de trois nouvelles structures et au renforcement de l'action de quatre groupes et organisations de défense des droits humains sur la scène nationale et internationale.
- **Paiement des frais de déplacements** liés à des missions d'observation **et de publication** de rapports sur les violations des droits humains par six groupes et associations afin de

sensibiliser les acteurs associatifs, gouvernementaux et intergouvernementaux sur ces violations au niveau national, régional et international.

- **Recrutement du personnel nécessaire** à la gestion effective de projets de défense des droits humains portés par sept associations (conseiller juridique ou autre, responsable de projets, comptable, etc.) et au renforcement de la prise de contacts et de la recherche de fonds par deux structures associatives travaillant sur des questions sensibles.
- **Formation de jeunes acteurs associatifs**, par quatre associations, aux instruments et mécanismes de protection des droits humains applicables, à la mise en place d'outils de communication et à la gestion de projets.

En particulier, la FEMDH a apporté son appui à des défenseurs souhaitant mettre en place et développer des projets portant sur des thématiques prioritaires et sensibles au regard du contexte régional et ciblant des groupes pouvant être reconnus comme particulièrement vulnérables ou ayant besoin d'une assistance spéciale.

Ainsi, dans le cadre de l'examen des propositions ordinaires soumises à l'attention du Conseil d'administration, une attention particulière a été portée aux thématiques suivantes :

- Protection des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Protection des droits des femmes et renforcement de leur participation citoyenne
- Documentation des violations sur les droits humains en général
- Protection des droits des minorités
- Protection des droits économiques, sociaux et culturels
- Lutte contre l'homophobie et la défense des droits des LGBTQ
- Lutte contre l'impunité

Dans le cadre de son rôle d'intermédiaire et de conseil vis-à-vis de ses bénéficiaires, la FEMDH a :

- Encouragé et favorisé l'élaboration de plans d'action annuels et/ou pluriannuels adossés éventuellement à une stratégie en matière de recherche de financement par cinq groupes et associations travaillant dans des pays au contexte politique et associatif particulièrement difficile. La Fondation a ainsi pu réagir stratégiquement aux besoins de quatre d'entre eux pour soutenir la poursuite de leurs actions sur le plus long terme.
- Facilité une prise de contact, joué un rôle d'intermédiaire, communiqué une liste de donateurs potentiels et/ou aidé dans la présentation de demandes de financements dans cinq cas.
- Encouragé les contacts de six organisations avec d'autres institutions nationales portant des projets similaires dans le pays ou avec des réseaux actifs au niveau national et régional. De tels contacts ont pour objectif de leur permettre d'échanger des informations sur leurs expériences, d'envisager des synergies et des actions coordonnées et ainsi de bénéficier d'un soutien, autre que financier, favorisant la résonance et la durabilité de leur action.

Il est difficile pour le moment de mesurer les résultats de l'ensemble des appuis financiers stratégiques apportés aux défenseurs par la FEMDH en raison principalement de la durée non achevée de la plupart des partenariats établis entre la FEMDH et ces derniers. Cependant, l'action a permis, dans le cadre de onze interventions dont les partenariats sont avancés ou achevés:

- A un groupe de défense des droits de l'Homme d'organiser une campagne de plaidoyer, grâce aux publications réalisées et aux déplacements effectués avec le soutien de la

- FEMDH, permettant d'obtenir la libération de nombreux prisonniers d'opinion, condamnés et emprisonnés arbitrairement,
- A deux organisations de défense des droits humains de sécuriser d'autres financements auprès d'autres bailleurs de fonds, et d'assurer ainsi, du moins en partie, l'autonomisation et la pérennité de leurs activités sur le moyen terme,
 - A une organisation de défense des droits des femmes de définir une stratégie concertée au niveau national afin de répondre au harcèlement et à la persécution politique croissante des défenseurs des droits de l'Homme,
 - A deux organisations de défense des droits humains de mettre en place deux nouvelles structures d'accueil et d'orientation des victimes de violations et, pour l'une d'entre elles, de bénéficier du soutien d'un réseau national lui permettant de renforcer sa visibilité et d'envisager des perspectives de continuité de son action sur le long terme,
 - A une quarantaine d'acteurs associatifs de bénéficier de formations aux instruments et mécanismes de protection des droits humains applicables, à la mise en place d'outils de communication et à la gestion de projets,
 - A plusieurs acteurs régionaux et internationaux de bénéficier d'informations exhaustives sur la situation et l'état des violations des droits humains, grâce aux publications réalisées notamment par quatre groupes de défenseurs avec le soutien de la FEMDH.

4. Suivi de la situation des défenseurs des droits de l'Homme

En 2009, le suivi de la situation des défenseurs s'est principalement matérialisé par l'établissement et le maintien de contacts réguliers avec les bénéficiaires des financements et d'autres partenaires de la FEMDH, comme indiqué ci-dessus.

L'objectif du suivi étant d'évaluer l'impact des appuis et éventuellement d'assurer des perspectives de soutien à plus long terme aux défenseurs, deux activités supplémentaires ont été mises en œuvre au cours de l'année.

4.1. Une visite en Algérie

L'objectif principal de la visite de la FEMDH était d'identifier les activités de la société civile pouvant être soutenues par la FEMDH, en suivi d'une première mission effectuée par deux consultants en juin 2008.

L'objectif de la première mission était de présenter une vue d'ensemble du mouvement associatif dans ce pays au contexte difficile et d'élaborer des recommandations. La visite de suivi a donc permis de rencontrer les organisations de défense des droits humains dont les travaux ont été particulièrement salués par les consultants à la suite de leur visite de 2008, ainsi que de faire des recommandations au Conseil d'administration pour l'aider à prendre des décisions sur d'éventuelles propositions qui pourraient être soumises à la Fondation.

Cette visite a également permis de rencontrer les partenaires de la FEMDH afin de faire le point sur leurs projets en cours et de rencontrer des représentants de la société civile locale, des organisations internationales et des délégations étrangères dans le but de faire connaître les travaux de la Fondation et de favoriser la collaboration et l'échange d'informations entre ces acteurs et la Fondation.

Le rapport de la visite, y compris les recommandations sur les actions et le suivi à entreprendre, a été discuté lors de la réunion du Conseil d'administration des 28-29 mars 2009. En résultat, un suivi de cinq partenaires de la FEMDH a pu être réalisé, un soutien apporté à un défenseur en difficulté et à deux associations portant des projets novateurs et sensibles dans le pays. Par ailleurs, le compte-rendu de cette visite et certaines recommandations ont été partagés avec plusieurs partenaires internationaux de la FEMDH.

4.2. Plusieurs rencontres de suivi en Europe

Des réunions de suivi avec des défenseurs en difficulté et des bénéficiaires des appuis financiers de la FEMDH ont eu lieu avec des représentants du Conseil d'administration et du Secrétariat de la FEMDH en Europe à quatre reprises au cours de l'année 2009: les 4-7 juin; les 15-16 septembre; le 19 novembre et le 26 décembre 2009.

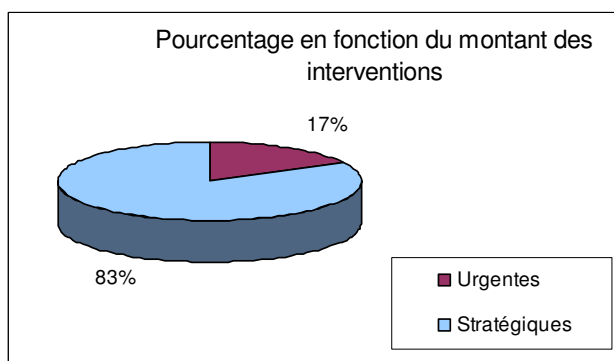
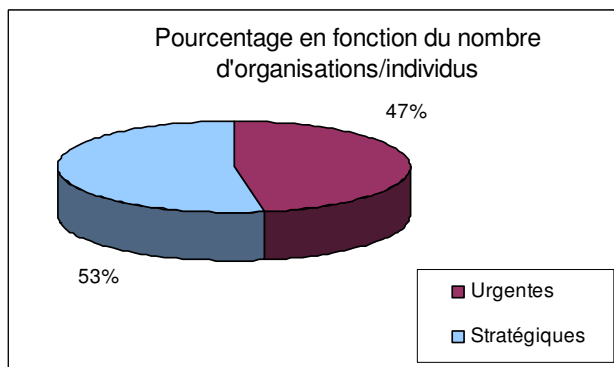
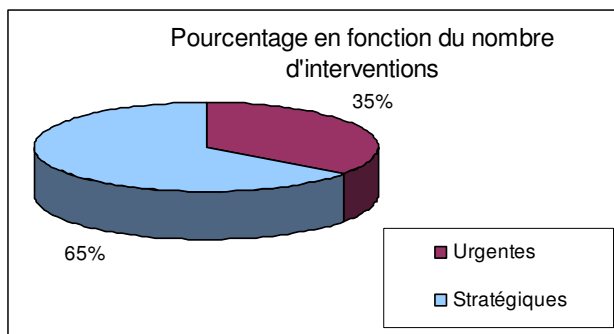
Ces rencontres avaient non seulement pour objectif d'effectuer un suivi régulier de l'évolution de la situation des défenseurs dans des pays au contexte particulièrement difficile mais également de faciliter la collaboration et la mise en place d'actions coordonnées avec d'autres partenaires régionaux et internationaux de la FEMDH afin de fournir une assistance complémentaire, autre que financière, aux défenseurs des droits de l'Homme faisant face à de sérieuses difficultés.

Les résultats de ces rencontres de suivi et de la coordination de l'action de plusieurs partenaires se sont révélés particulièrement positifs, comme indiqué au point 3. Par ailleurs, un suivi de la situation et des besoins de quatre associations de défense des droits humains a pu être réalisé et des recommandations émises auprès du Conseil d'administration pour une prise de décision finale rapide.

5. Bilan chiffré des interventions en 2009

Pour favoriser la lisibilité des interventions de la FEMDH en soutien aux défenseurs en 2009, les graphiques ci-dessous sont présentés en fonction du/des:

5.1. Types d'interventions

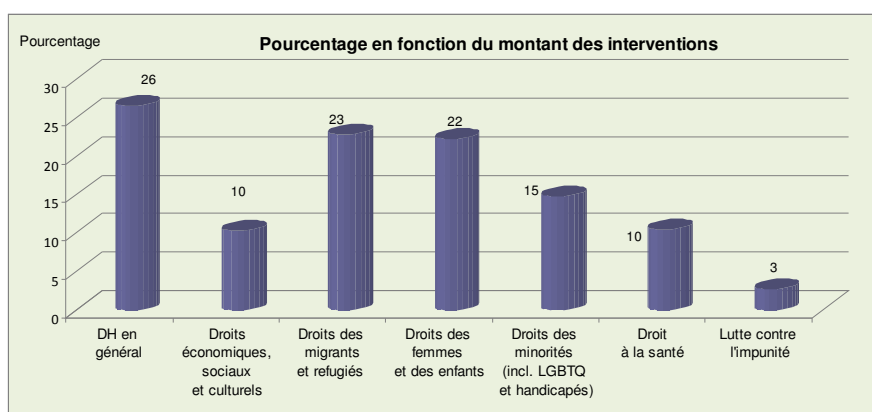
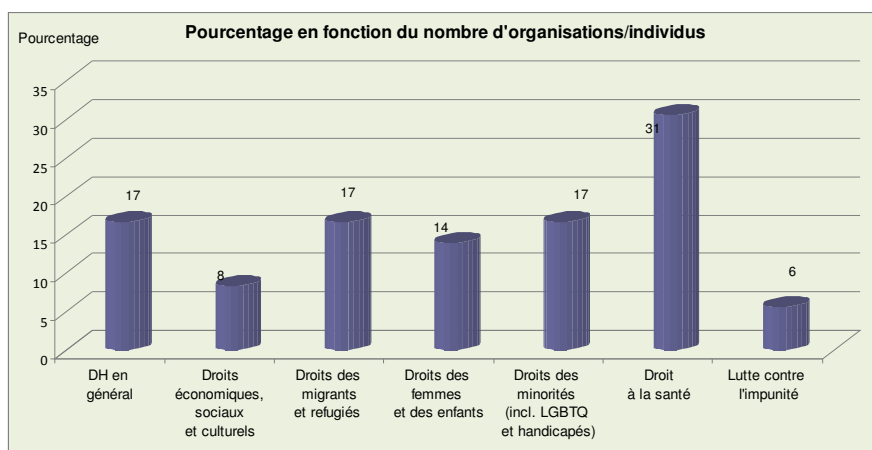
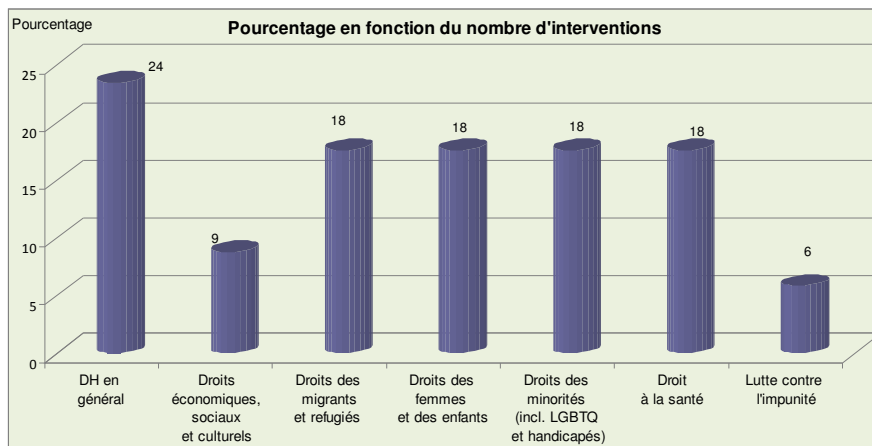


Le pourcentage du nombre d'interventions urgentes et stratégiques est resté constant par rapport à l'année dernière.

Les interventions stratégiques représentent deux tiers des interventions de la Fondation en raison principalement de la volonté de nombreuses organisations et groupes autonomes de défense des droits humains de professionnaliser et de renforcer les perspectives de poursuite de leur action. Or, peu de bailleurs de fonds considèrent comme prioritaires les frais de fonctionnement et de gestion de ces organisations, frais pourtant nécessaires à la mise en œuvre effective de leurs programmes et de stratégies à plus longue échéance.

Tout en restant minoritaires de par leurs montants (en moyenne 4,600 Euros par intervention urgente comparé à une moyenne de 12,000 Euros par intervention stratégique), les interventions urgentes ont un rôle particulièrement important pour la FEMDH, ces dernières ciblant essentiellement des défenseurs en situation précaire agissant dans les pays prioritaires d'intervention de la FEMDH.

5.2. Thématiques des activités²⁰



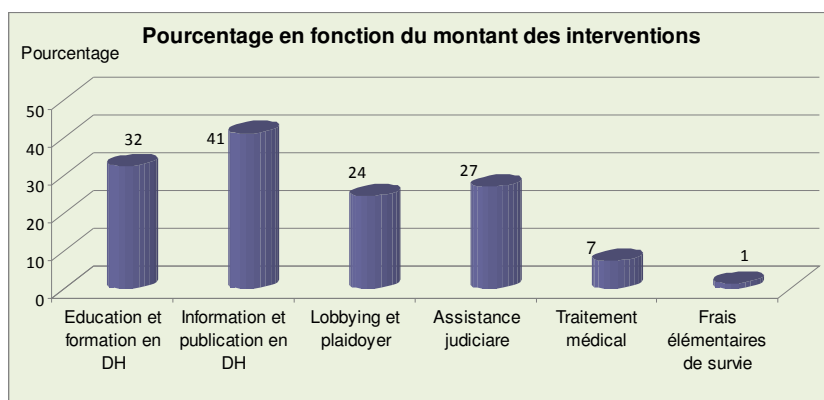
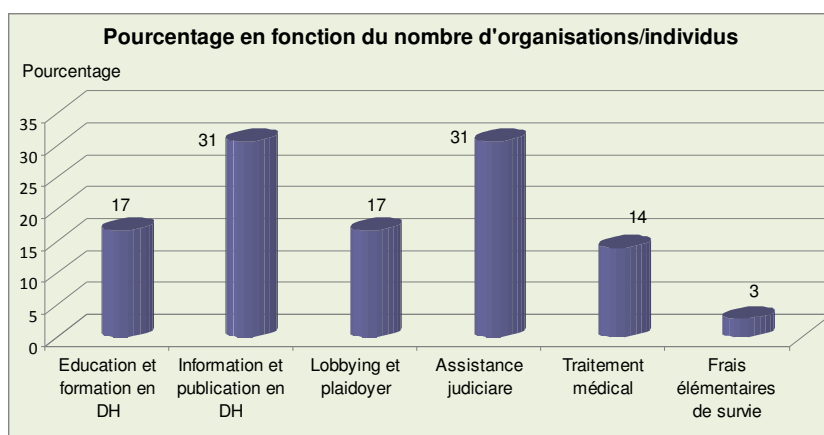
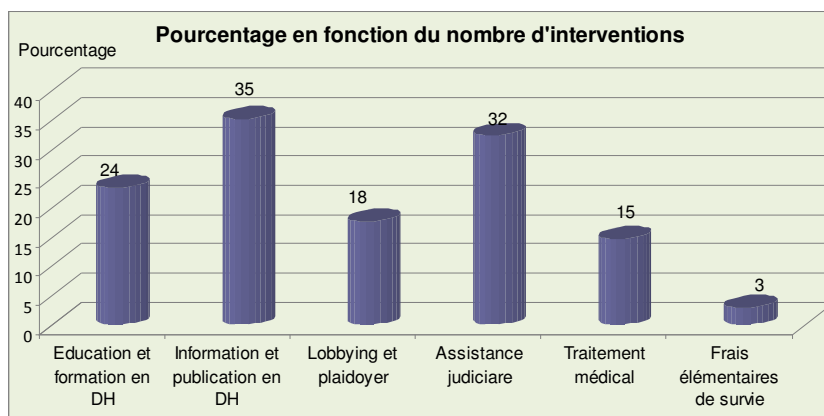
Dans le cadre de ses interventions en 2009, la FEMDH a porté une attention particulière au renforcement de la protection des droits des groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables (femmes et enfants, migrants et réfugiés, minorités incluant les LGBTQ et handicapés), sans pour autant donner une importance moindre à la promotion et à la protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les pays de la région au contexte particulièrement difficile.

Comparé à l'année 2008, on peut noter une augmentation des interventions ayant pour objectifs de promouvoir et renforcer la défense des droits des migrants et réfugiés dans les pays du sud-est de la Méditerranée (8,5% d'augmentation) et des minorités (15% d'augmentation).

La thématique du droit à la santé, présentant un bilan quelque peu contrasté en fonction du pourcentage des bénéficiaires finaux et des montants, peut s'expliquer par le fait que plusieurs défenseurs ont pu bénéficier de traitements médicaux dont les montants sont restés de relativement faible envergure.

²⁰ Certaines interventions appartiennent, dans leur essence, à plusieurs thématiques à la fois. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différentes thématiques respectives, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des thématiques peut dépasser 100%.

5.3. Activités des bénéficiaires²¹



Les activités engagées par les bénéficiaires des appuis financiers de la FEMDH sont très variées et seule une partie significative d'entre elles sont représentées dans les graphiques ci-contre et ci-dessous.

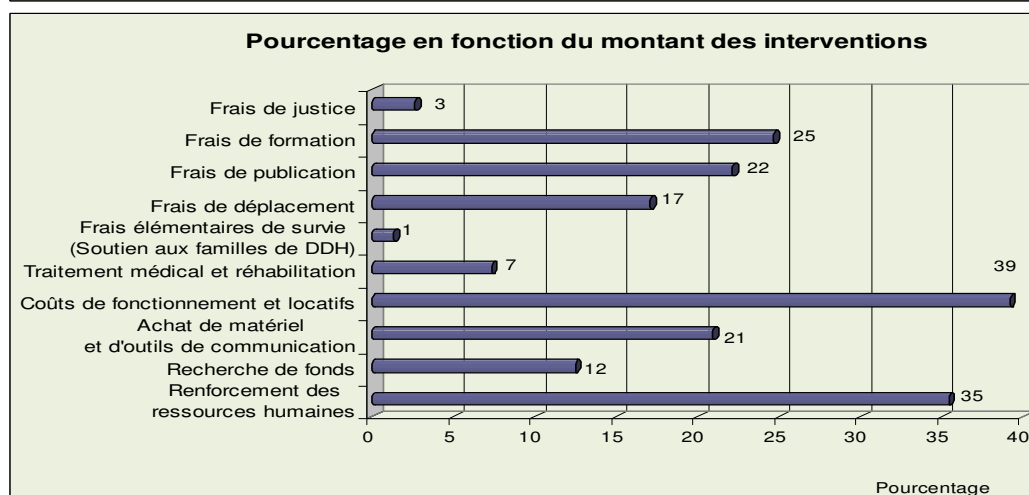
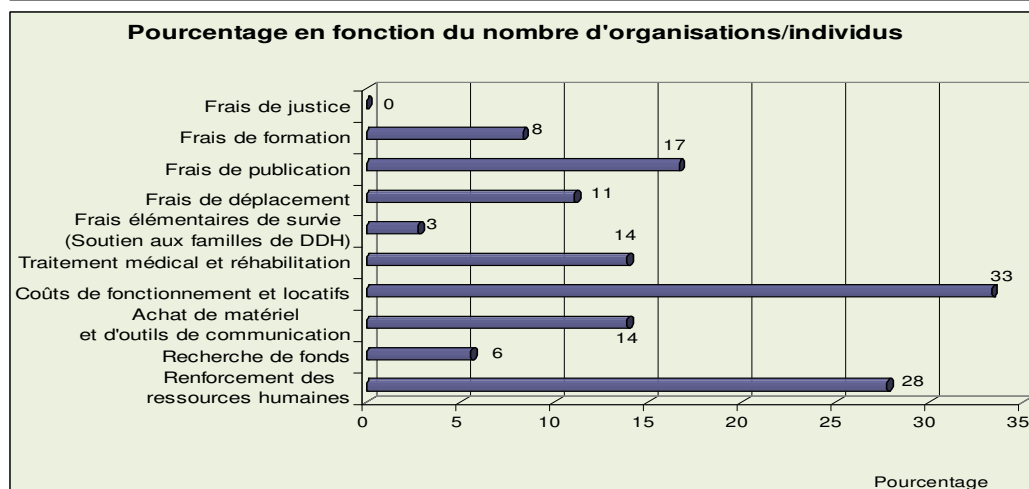
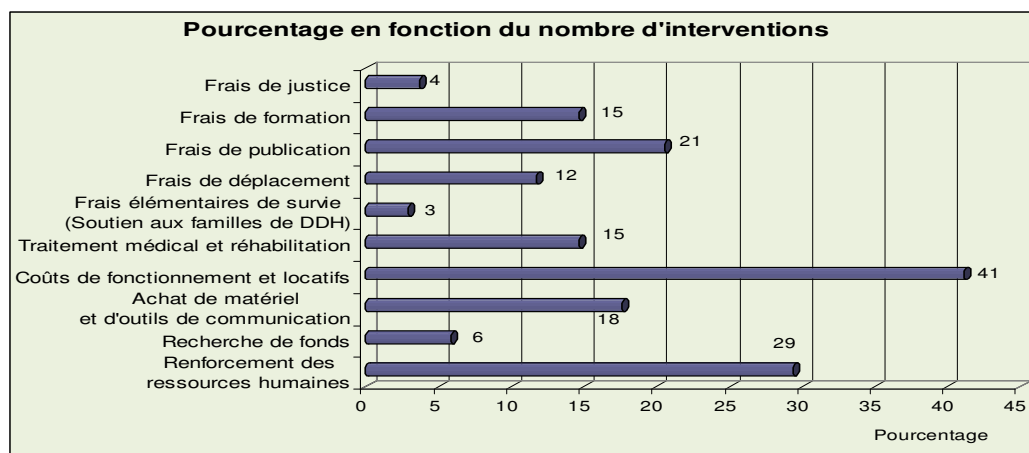
L'information et la publication, l'assistance judiciaire ainsi que l'éducation et la formation aux droits humains représentent les principales activités engagées par les bénéficiaires des appuis que ce soit en fonction du nombre ou du volume des interventions de la FEMDH.

Pour leur permettre de renforcer leurs capacités et la visibilité de leurs activités sur le moyen et le long terme, la FEMDH a essentiellement pris en charge les dépenses liées au fonctionnement des composantes associatives autonomes, à savoir les coûts de fonctionnement et locatifs, les ressources humaines et matérielles.

Le pourcentage important des montants liés aux activités d'éducation et de formation aux droits humains se justifie essentiellement par le nombre important de bénéficiaires finaux. En effet, une quarantaine de jeunes acteurs associatifs a pu bénéficier des formations aux instruments et mécanismes de protection des droits humains applicables, à la mise en place d'outils de communication et à la gestion de projets, dispensées par les bénéficiaires des appuis de la FEMDH en 2009.

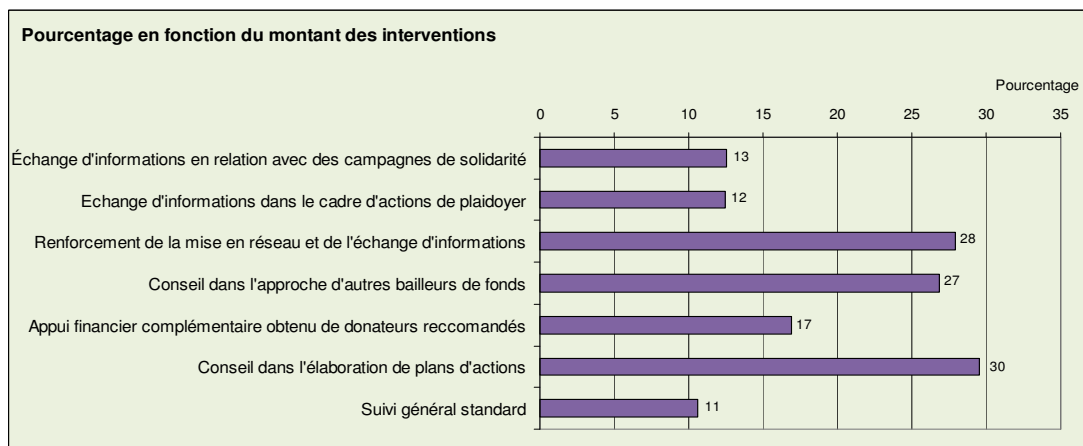
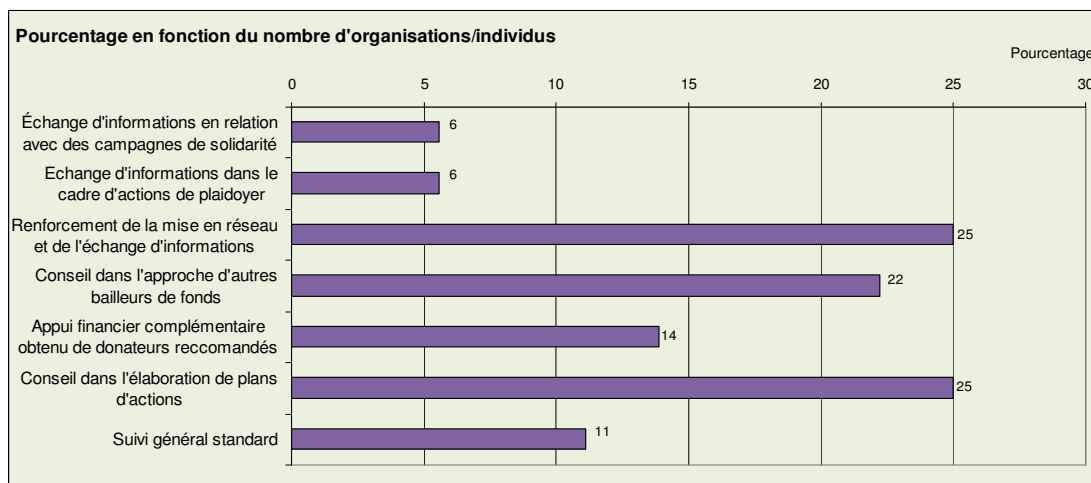
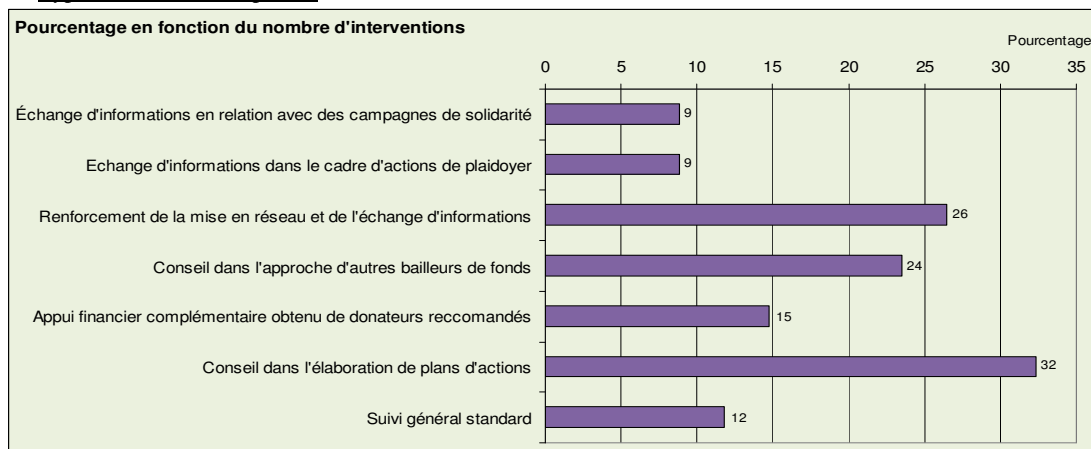
²¹ Certaines interventions contribuent, dans leur essence, à la mise en œuvre de plusieurs activités à la fois par les bénéficiaires. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différentes activités respectives, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des activités peut dépasser 100%.

5.4. Types de dépenses couvertes²²



²² Certaines interventions contribuent, dans leur essence, à rembourser plusieurs types de dépenses à la fois. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différents types de dépenses, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des dépenses couvertes peut dépasser 100%.

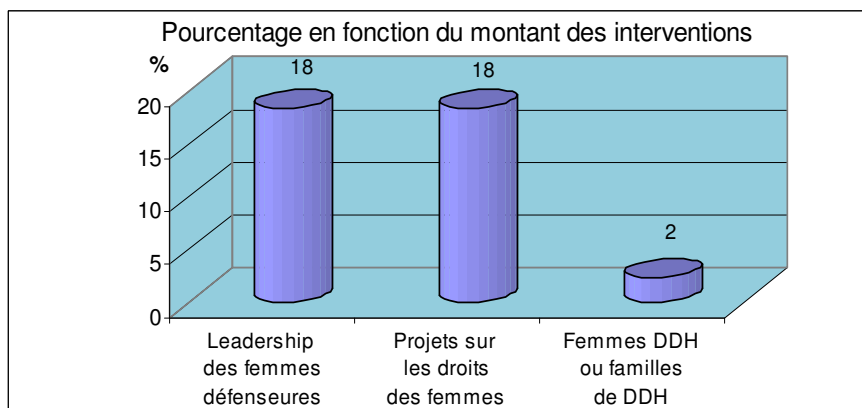
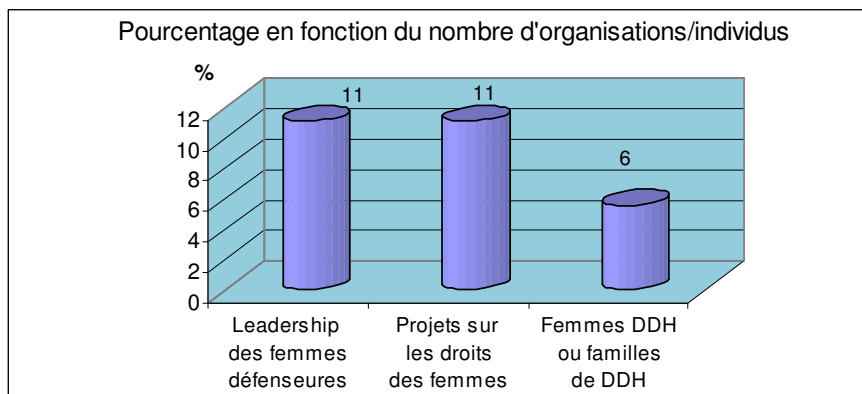
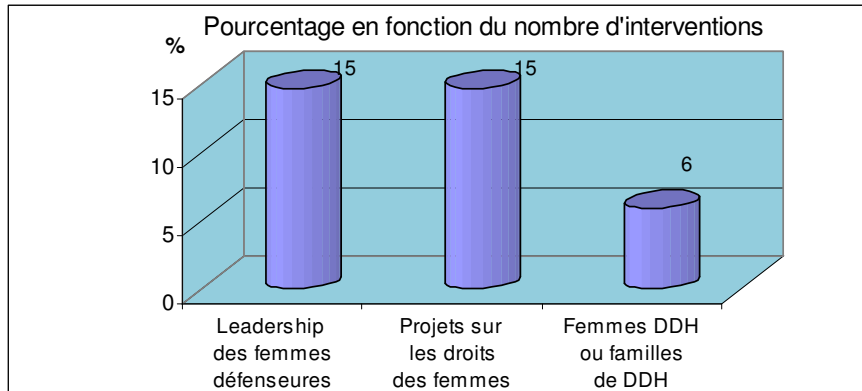
5.5. *Type de suivi entrepris*²³



Dans le cadre de son rôle d'intermédiaire et de conseil vis-à-vis de ses bénéficiaires, la FEMDH a majoritairement entrepris un suivi au niveau de l'élaboration de plans annuels ou pluri annuels par ses bénéficiaires, du renforcement de la mise en réseau et de l'échange d'informations par ses bénéficiaires et du conseil dans l'approche d'autres bailleurs potentiels de fonds au cours de l'année 2009.

²³ Plusieurs types de suivi à la fois ont pu être engagés dans le cadre des interventions de la FEMDH. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différents types de suivi, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des types de suivi peut dépasser 100%.

5.6. Genre²⁴



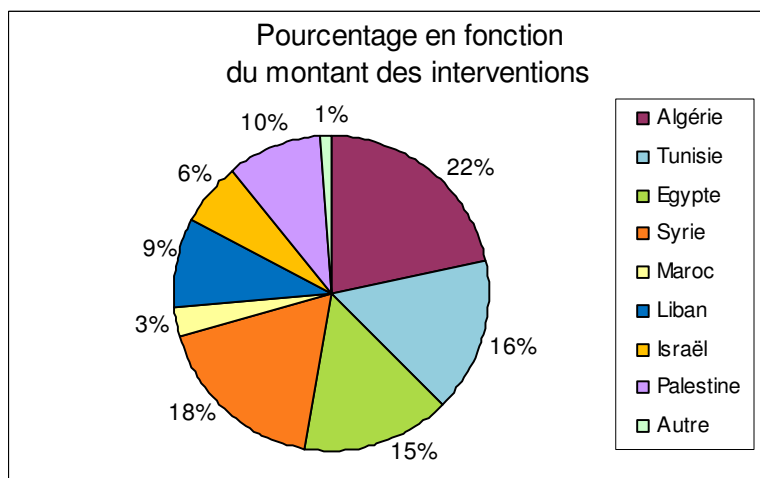
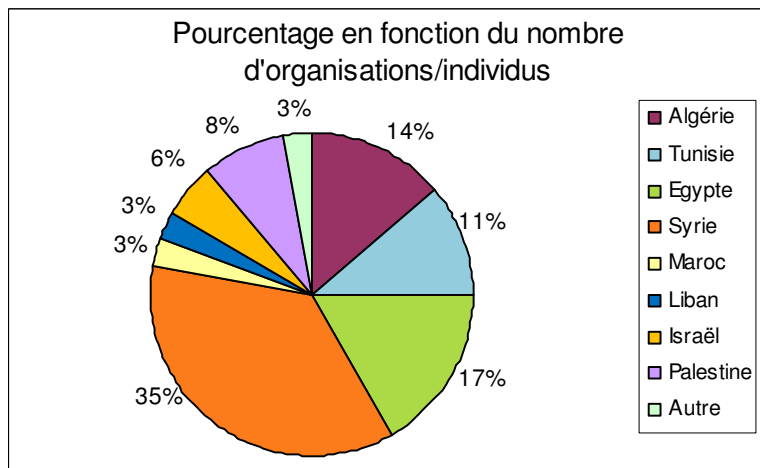
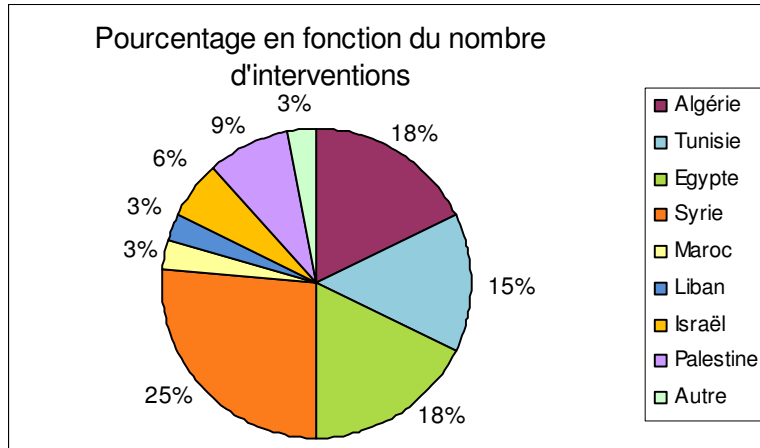
La question du genre fait partie intégrante de la stratégie d'intervention de la FEMDH.

La situation et le rôle spécifique des femmes dans la défense des droits humains exigeant une attention particulière ; la FEMDH accorde une importance certaine aux projets ayant pour objectif spécifique de traiter des questions liées au genre et au renforcement de la participation et du leadership des femmes défenseures. Le pourcentage des interventions tenant compte de la question du genre reste ainsi constant par rapport à l'année dernière.

La réduction visible des appuis octroyés aux femmes défenseures individuelles et aux familles de défenseurs, majoritairement composées de femmes et d'enfants, vis-à-vis de l'année 2008 s'explique principalement par le fait que les appuis antérieurs de la FEMDH étaient toujours en cours d'exécution et n'ont donc pas eu besoin d'être renouvelés au cours de l'année 2009.

²⁴ Plusieurs interventions ont pu avoir pour objectif de renforcer à la fois le leadership des femmes défenseures et de mettre en œuvre un projet sur les droits des femmes. Dans ce cas, ces interventions ont été comptabilisées dans les deux différentes catégories de pourcentage liées à la question du genre afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible.

5.7. Pays



Au vu des grandes tendances politiques nationales et internationales, l'année 2009 met, à nouveau, en évidence l'existence de besoins constants exprimés par les défenseurs exerçant leurs activités en Syrie, en Egypte, en Algérie et en Tunisie.

Les composantes associatives autonomes de ces pays n'obtiennent pas - ou difficilement - la possibilité d'enregistrer légalement leurs activités et n'ont donc qu'un accès limité aux subventions nationales ou internationales. Ainsi, elles ne disposent que d'un niveau de fonctionnement et de perspectives limitées de poursuite de leurs activités sur le long terme. La Fondation a donc continué d'en faire des pays prioritaires de son intervention en 2009.

Il peut être noté l'augmentation des appuis apportés aux défenseurs palestiniens et israéliens, comparé à l'année passée, s'expliquant principalement par la dégradation du contexte et de la situation relative aux droits humains. La catégorie « autre » se réfère, quant à elle, à des organisations de défenseurs arabes agissant principalement en diaspora mais dont les activités ont des répercussions sur la situation des droits humains dans les pays d'interventions de la FEMDH.

6. Questions organisationnelles

6.1. *Evaluation externe 2005-2008*

En 2009, la FEMDH a complété la première évaluation externe prometteuse de ses activités pour la période 2005-2008. Cette évaluation, menée à l'initiative de l'Agence de développement et de coopération suédoise (SIDA), en partenariat avec l'Agence de développement international danoise (DANIDA) et du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, et réalisée par le cabinet de consultants COWI A/S, a révélé, entre autres conclusions, que les appuis urgents ont permis de diminuer « le risque immédiat, auquel ils (les défenseurs) ont fait face (...) et ceux qui ont reçu un financement non urgent ont pu accroître leur visibilité et leurs activités » dans la région. Cette évaluation a en outre noté que la FEMDH dispose « d'une position unique pour accorder des appuis aux organisations et défenseurs des droits de l'Homme dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord car elle connaît bien la situation des droits de l'Homme dans la région et le sort qui est réservé aux défenseurs des droits humains » et « a développé un profil et un mécanisme très crédible d'appui aux défenseurs ».

« Au vu de la situation des droits humains dans la région, l'octroi de financements urgents et non urgents conserve toute son importance pour les organisations et défenseurs qui y exercent leurs activités. Les financements urgents sont importants parce qu'ils peuvent être acheminés à leurs destinataires rapidement et de façon sécurisée, tandis que l'importance des subventions non urgentes tient au fait qu'elles s'adressent essentiellement à de nouvelles organisations qui s'intéressent à des aspects sensibles de la problématique des droits de l'Homme et qui touchent des défenseurs qui, sans elles, ne pourraient pas être soutenus »²⁵.

En ce qui concerne la mise en œuvre des principales recommandations formulées par les consultantes externes, la FEMDH a, dès le début de l'année 2010, développé une base de données incluant l'ensemble des candidats et bénéficiaires des appuis ainsi que des informations sur les travaux qu'ils ont pu accomplir grâce aux financements octroyés. La FEMDH a, par ailleurs, révisé le cadre logique de son action en y incluant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs vérifiables. Le Conseil d'administration a également entrepris, ce dès le début de l'année 2009, de développer des documents d'intervention stratégique dans ses pays prioritaires à savoir la Syrie, la Tunisie, l'Algérie et l'Égypte, basés sur la situation des défenseurs et l'expérience de la Fondation au cours de ces dernières années. Enfin, le Secrétariat est en train d'élaborer des outils simples mais standardisés pour faciliter le rendu des comptes de ses bénéficiaires. Ces derniers devraient être finalisés au cours de l'année 2010.

6.2. *Partenariats et collecte de fonds*

Au cours de l'année 2009, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a bénéficié de la confiance et des généreuses contributions de l'Agence de développement et de coopération suédoise (SIDA), de la Commission européenne dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), de l'Agence de développement international danoise (DANIDA), du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, de la Fondation Open Society Institute (OSI) et d'autres petits fonds privés.

²⁵ COWI A/S, *External Evaluation of the EMHRF, 2005-2008, Final report*, décembre 2009. Le résumé exécutif du rapport est disponible en français au lien suivant: <http://www.emhrf.org/usr/00000003/00000167.pdf>

La Fondation a par ailleurs cherché à diversifier ses sources de financements afin de lui permettre d'assurer des perspectives de poursuite et de développement de ses activités au vu du contexte régional. Elle a ainsi organisé plusieurs rencontres avec des représentants du Quai d'Orsay en fin d'année et a, sur recommandation de ces derniers, présenté une demande de cofinancement au Ministère des Affaires étrangères français, qui n'a malheureusement pas obtenu le succès escompté.

La FEMDH a par ailleurs organisé une visite aux Etats-Unis et au Canada les 15-22 juin 2009 et a également participé à plusieurs rencontres d'importance stratégique²⁶ dont les objectifs étaient non seulement de rencontrer des institutions donatrices mais aussi de faire connaître la Fondation, sa mission et ses objectifs par le biais de réunions avec des ONG, des instituts de recherche, des fondations, des représentants de la communauté arabe au Canada et aux Etats-Unis et des personnalités. Les résultats de ces rencontres se sont révélés particulièrement positifs, renforçant les opportunités de collaboration en matière d'appui financier et politique aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région sud-méditerranéenne avec plus d'une quinzaine de partenaires et les possibilités de soutien aux activités de la FEMDH par quelques fondations privées. Sur la base de ces rencontres, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé d'enregistrer la FEMDH en tant qu'"organisation caritative", conformément à la Section 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code aux Etats-Unis, de façon à intensifier ses perspectives d'obtention de fonds auprès de fondations privées américaines. Pour se faire, elle a signé un accord concernant l'enregistrement d'un «Fonds américain ami» avec la KBFUS (*King Baudouin Foundation United States*), qui pourra agir en qualité d'agent fiscal pour la FEMDH.

Enfin, le Conseil d'administration considère comme particulièrement important le renforcement de la participation de la FEMDH dans des réseaux de fondations actifs en Europe, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient afin de permettre un partage accru des expériences et le renforcement de la collaboration en faveur du soutien aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région. A ce titre, la FEMDH a eu l'occasion de participer à un évènement organisé par le Forum des Fondations Arabes (*AFF – Arab Foundation Forum*), plateforme de dialogue pour des fondations arabes récemment créée, et a décidé de poser une candidature d'adhésion²⁷, dont les objectifs principaux seraient de renforcer la visibilité et le profil de la Fondation en tant que donateur euro-arabe, le réseautage mais également la sensibilisation aux questions liées aux droits humains. Enfin, la Fondation continue de bénéficier du statut de membre associé de l'*European Foundation Center (EFC)*²⁸, association internationale de fondations qui a notamment pour objectif de favoriser l'échange d'informations et la collaboration entre ces dernières en Europe et au-delà.

6.3. Information et communication

En 2009, la FEMDH a maintenu une politique de confidentialité concernant la plupart des informations relatives aux bénéficiaires de financements. Cette politique a été instituée et maintenue à la lumière des risques sérieux pouvant peser sur les activités et les personnes

²⁶ Assemblée générale de l'European Foundation Center (EFC) les 13-14 mai 2009 à Rome et Conférence de l'International Human Rights Funders Group (IHRFG) les 13-14 juillet 2009 à New York.

²⁷ Le Forum des fondations arabes est une association panarabe de fondations qui a pour objectif de renforcer le dialogue, le réseautage, l'apprentissage et la collaboration entre ses membres et avec des partenaires dans le but de renforcer les capacités de la philanthropie arabe à mettre en œuvre sa vision. Actuellement, le Forum constitue une plateforme de dialogue pour 16 fondations dans la région et au-delà.

²⁸ Association internationale de fondations et fonds d'entreprises dédiée à créer un environnement légal et fiscal favorable aux fondations, à documenter leur champ d'intervention, renforcer l'infrastructure du secteur et promouvoir la collaboration entre les fondations et divers autres acteurs en Europe et au-delà.

candidates au financement, les bénéficiaires de soutien, ou d'autres défenseurs des droits de l'Homme dans la région. La FEMDH assure cependant la transparence de ses activités en informant de manière exhaustive ses principaux bailleurs de fonds de ses interventions et activités en soutien aux organisations, groupes et défenseurs des droits dans la région.

La Fondation a également régulièrement mis à jour et enrichi son site internet définissant clairement les modalités de soumission des demandes de financement urgentes et ordinaires ainsi que les dates limites de soumission des candidatures dans les trois langues de travail de la Fondation (anglais, arabe et français) de façon à rendre accessibles à tous ces données et documents de base : <http://www.emhrf.org/>.

Enfin, la FEMDH a pris des mesures afin d'assurer la sécurité et la sûreté des communications et des consultations entre le Secrétariat et le Conseil d'administration de la FEMDH et un accès sécurisé aux archives, pouvant être éventuellement étendu à d'autres partenaires agissant dans des pays au contexte difficile à l'avenir. En juillet 2009, le Secrétariat a réalisé une recherche approfondie pour pouvoir mettre en place une page internet sécurisée et a contacté une série de sociétés spécialisées dans le développement de moyens de communication et de sites internet sécurisés. Parmi toutes les offres, l'offre présentée par une entreprise internationale de design et de technologie informatique offrant des services en matière de design et d'utilisation, des solutions CMS, E-commerce, Intranet et Extranet, d'identité visuelle, de programmation et de développement, de gestion de projet, de référencement et de suivi, avec des bureaux en Suède, au Royaume-Uni et au Danemark, a été choisie suite à une évaluation du rapport qualité/prix (le niveau de sécurité étant une condition *sine qua non* du processus de sélection de la FEMDH). Cette page internet sécurisée devrait fonctionner de manière effective au cours de l'année 2010.

6.4. Analyse des risques et durabilité

Les principaux risques liés à l'octroi d'une assistance financière aux défenseurs des droits de l'Homme dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée identifiés par la FEMDH sont les suivants :

- ***Le risque de l'accroissement de la répression pesant sur les bénéficiaires des financements de la FEMDH.*** Les appuis de la FEMDH n'ont à ce jour pas entraîné de répression physique, juridique ou psychologique à l'encontre des défenseurs en raison du strict principe de confidentialité mis en œuvre dans l'examen des candidatures, dans la mise en place des appuis et des modalités de transfert des financements. Des règles de confidentialité s'appliquent à l'ensemble des documents rendus publics. Ces derniers ne comportent ni noms ni montant²⁹. Les communications sont par ailleurs sécurisées par le biais de moyens de communication cryptés. La FEMDH informe cependant ses principaux donateurs de l'ensemble de ses activités en respectant avec la plus extrême vigilance le principe de transparence.
- ***Le risque lié au blocage ou à l'interception du financement par une autre source que le défenseur bénéficiaire.*** Les résultats jusqu'à présent se sont révélés relativement satisfaisants, à l'exception des fonds, destinés à soutenir le dispositif d'apprentissage et de documentation de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), dans le cadre de l'Université féministe Ilhem Marzouki, qui ont été arbitrairement interceptés sur le compte bancaire de l'association en début d'année 2010. La FEMDH a, dans ce

²⁹ A l'exception d'un cas exceptionnel, mentionné ci-dessous, où la publication s'est révélée nécessaire afin de soulever la question au niveau des Etats.

contexte, soulevé cette question auprès de plusieurs interlocuteurs, dont le Parlement européen et la Commission européenne. Ce contentieux fait aujourd'hui l'objet d'un examen de la Commission de l'Union européenne. Le Conseil d'administration et le Secrétariat ont par ailleurs sollicité l'appui de la banque de la FEMDH au Danemark et espèrent une issue favorable dans les plus brefs délais. La vigilance, sur ce plan, reste constante et des mesures de précaution sont prises et un certain nombre d'informations est collecté avant, pendant et après, auprès du défenseur.

- ***Le risque de retombées involontairement déstabilisatrices au sein de la société civile (aggravation des rivalités, désinformation), et les conséquences d'une utilisation inadéquate des appuis accordés ou des dérives frauduleuses (détournement, corruption).*** Les risques ont pu, jusqu'ici être évités mais la vigilance, sur ce plan, est constante. Le volume des sommes allouées dans le cadre du projet limite par ailleurs sérieusement les risques de dérapage. Une stricte évaluation en amont de la décision et l'engagement moral du bénéficiaire sont de nature à limiter ces risques. Plusieurs obligations en termes de rendu des comptes incombent aux destinataires et un suivi régulier des bénéficiaires est entrepris par la FEMDH. Cette dernière se réserve par ailleurs le droit de demander le remboursement dès lors que l'objet du contrat n'a pas été respecté.

La durabilité de l'action de la FEMDH se fonde sur les éléments suivants :

- L'accès à des interventions souples, rapides et localisées est nécessaire et renforce sensiblement la capacité des défenseurs des droits de l'Homme à travailler dans la région.
- Par la composition de son Conseil d'administration qui regroupe des responsables de plusieurs organisations internationales (FIDH, ICTJ) et régionales (REMDH, CIHRS) et d'experts reconnus de la région, la FEMDH a un accès direct aux ONG et défenseurs de la région, ce qui lui permet de bénéficier d'une source de connaissance unique et hautement qualifiée pour obtenir rapidement des informations fiables et détaillées nécessaires à ses activités, améliorant ainsi la qualité et le ciblage de ses interventions.
- La FEMDH reste à l'écoute de ses partenaires et de la société civile de manière constante dans le cadre de ses activités de suivi et de ses visites régulières dans la région, lui permettant ainsi de réagir à l'évolution du contexte local et régional et de répondre aux besoins exprimés.
- La FEMDH se concentre sur une région déterminée et limitée, ce qui lui permet de développer une image spécifique et fait d'elle un intervenant privilégié dans son domaine d'action.
- La FEMDH encourage la participation et la mobilisation si nécessaire d'autres institutions nationales, régionales et internationales en vue d'apporter un soutien politique et institutionnel à long terme aux défenseurs.
- La FEMDH prend des risques rigoureusement calculés, en accordant un financement modeste à des défenseurs en danger, des petites organisations naissantes et à des activités novatrices.
- La FEMDH, de par sa proximité avec les acteurs et organisations de la société civile, est en mesure d'offrir des conseils et de jouer un rôle d'intermédiaire entre les défenseurs et les donateurs internationaux dans les cas où une demande est manifestement susceptible d'être soutenue par un autre organisme.
- La FEMDH cherche activement à diversifier et sécuriser des financements pour la poursuite de ses activités de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région.
- 'Last but not least', la FEMDH fait du droit et de la liberté d'association un élément focal de sa stratégie d'intervention.

6.5. Gouvernance interne

Le Conseil d'administration est resté inchangé au cours de l'année 2009. Il est composé de neuf membres qui exercent leurs fonctions de manière bénévole.

Compte tenu des changements des statuts du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), adoptés lors de la réunion de l'Assemblée générale du REMDH en décembre 2008, la FEMDH a pris ses dispositions pour que la réunion de son Conseil des représentants, composé des membres ordinaires, associés et honoraires du REMDH, coïncide avec l'Assemblée générale du REMDH. Pour ce faire, les statuts de la FEMDH ont été modifiés au cours de l'année 2009 et approuvés par l'Agence civile danoise³⁰. En vertu des nouveaux statuts, adoptés par le Conseil d'administration de la FEMDH en octobre 2009, ces derniers sont désormais nommés dans leurs fonctions pour un mandat de six ans au lieu de quatre, le renouvellement se faisant par cooptation et devant être présenté à l'occasion de la prochaine Assemblée générale du REMDH en 2011.

Au cours de l'année 2009, le Secrétariat de la Fondation était composé des membres du personnel suivant:

- Anne-Sophie Schaeffer (diplômée en droit international public), employée à plein temps en tant que responsable de programme à Copenhague ;
- Katrine Høybye Frederiksen (diplômée en langues étrangères), employée à plein temps en tant que secrétaire administrative à Copenhague ;
- Chafia Alliche (étudiante en langues étrangères et de développement international), employée à temps partiel en tant qu'assistante jusqu'au mois de novembre et Roger Jalkh (diplômé en communication), employé à plein temps en tant que stagiaire à Copenhague à compter du mois de juillet 2009.

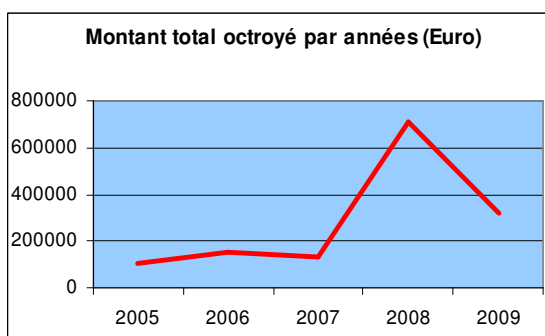
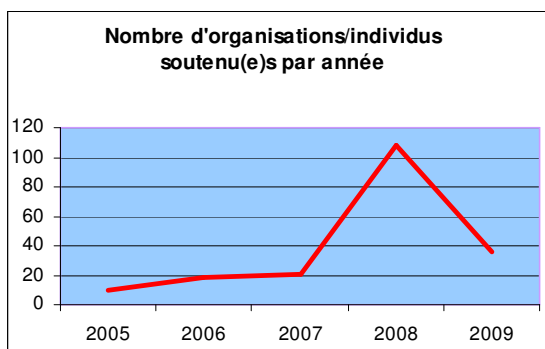
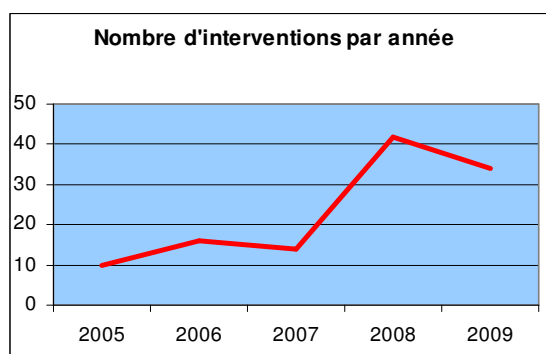
La Fondation a par ailleurs bénéficié de services comptables et informatiques temporaires. L'audit de la Fondation a été confié au cabinet *Deloitte*, Copenhague.

³⁰ La FEMDH étant enregistrée selon le droit danois des fondations, toute question légale liée à l'objet et au but de la fondation doit être référée à l'Agence civile danoise (*Civilstyrelsen*).

Annexe 1 : Bilan des interventions de la FEMDH 2005-2009

Pendant la période 2005-2009, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme a alloué 123 appuis ayant pour objectif de soutenir 181 défenseurs individuellement ou composantes associatives dans la région sud-méditerranéenne. Le montant total des appuis financiers octroyés s'élève à 1,5 million d'Euros³¹.

La progression des interventions de la FEMDH est reflétée dans les graphiques ci-dessous :



Les graphiques présentés indiquent une évolution importante des interventions de la Fondation en 2008, augmentation qui se justifie essentiellement par la dégradation de la situation des droits humains dans la région, et notamment dans les pays prioritaires d'intervention de la FEMDH.

L'évolution des interventions de la Fondation entre 2005 et 2009 se justifie également en raison du profil spécifique que la Fondation a développé au cours de ces cinq dernières années qui fait d'elle aujourd'hui un intervenant privilégié et reconnu des défenseurs agissant dans une région déterminée.

A noter une diminution des interventions, notamment en termes de volume et de nombre de bénéficiaires en 2009 qui s'explique essentiellement par le fait que plusieurs appuis ont été octroyés en fin d'année 2008 et étaient donc toujours en cours d'utilisation au cours de l'année 2009.

Tout en restant flexible au regard des besoins exprimés, la Fondation envisage un minimum d'une quarantaine d'interventions par an à l'avenir.

³¹ Sur un total d'environ 600 demandes d'information et candidatures reçues au cours de la période 2005-2009 ; soit 20% des demandes ont obtenu un appui financier de la part de la FEMDH. A noter que les membres du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMHDH) ne représentent que 25% des bénéficiaires finaux des appuis de la FEMDH car ils bénéficient en principe de capacités plus importantes en matière de réseautage et de recherche de fonds.

1. Bilan narratif des interventions

Le soutien apporté par la Fondation aux défenseurs de la région sud-méditerranéenne peut se caractériser par les trois grandes catégories d'intervention suivantes.

a) Appuis financiers urgents aux défenseurs et associations en difficulté, voire en danger

41% des interventions de la Fondation a consisté à apporter des appuis financiers à court terme de manière rapide, concrète et discrète à 109 défenseurs des droits de l'Homme afin de leur permettre de surmonter des épreuves difficiles et/ou de renforcer la visibilité de leur action et les perspectives de poursuite de leurs activités à un moment décisif.

1. La FEMDH a notamment soutenu les défenseurs et leurs familles en butte à un harcèlement psychologique et à des procédures judiciaires arbitraires afin de leur permettre de surmonter ces épreuves ;
2. La FEMDH a apporté son soutien à des défenseurs dont la vie était menacée en raison de sérieux problèmes de santé afin de leur permettre d'obtenir des traitements médicaux et pharmaceutiques adaptés dans leurs pays ou à l'étranger. Ces appuis ont été apportés en considération des sérieuses violations de leurs droits et/ou de leur impossibilité de prise en charge de ces frais en raison de leur engagement constant en faveur de la défense des droits humains ;
3. La FEMDH a apporté son soutien à des associations de défenseurs pris pour cible par les autorités (refus ou suspension de reconnaissance légale, gel des comptes, etc.) ou faisant face à des situations de blocages financiers et administratifs soudains et imprévisibles pour leur permettre de repenser leurs stratégies le temps nécessaire à l'obtention d'un statut stabilisé ;
4. Enfin, la FEMDH a apporté son soutien à des projets dont le succès dépend essentiellement du facteur temps afin d'accroître la visibilité et les perspectives de poursuite de leurs activités. Ces appuis ont été apportés en considération de leurs difficultés d'obtenir des fonds auprès d'autres donateurs dans des conditions adéquates de délais et de sécurité.

b) Appuis financiers stratégiques en renforcement des capacités des défenseurs et des associations autonomes à mettre en place des programmes et des projets dont les thématiques sont novatrices ou sensibles au regard du contexte régional

Les interventions stratégiques ont représenté la majorité des interventions financières de la FEMDH (à savoir 59%). Elles ont essentiellement eu pour objectif de renforcer la visibilité, les capacités humaines et de gestion pour permettre la création de structures ou la mise en œuvre effective d'activités novatrices et sensibles par 72 groupes et associations de défense des droits de l'Homme dans la région.

A titre d'exemple, des appuis stratégiques ont été apporté au/à :

- **Paiement des frais locatifs et du matériel** nécessaires à la création de nouvelles structures et au renforcement de la visibilité de l'action de groupes et organisations de défense des droits humains sur la scène nationale et internationale.
- **Paiement des frais de déplacements** liés à des missions d'observation *et de publication* de rapports sur les violations des droits humains afin de sensibiliser les

acteurs associatifs, gouvernementaux et intergouvernementaux sur ces violations au niveau national, régional et international.

- **Recrutement du personnel nécessaire** à la gestion effective de projets de défense des droits humains (conseiller juridique ou autre, responsable de projets, comptable, etc.) et au renforcement de la prise de contacts et de la recherche de fonds par des associations travaillant sur des questions sensibles.
- **Formation de jeunes acteurs associatifs** aux instruments et mécanismes de protection des droits humains applicables, à la mise en place d'outils de communication et à la gestion de projets.

En particulier, la FEMDH a apporté son appui à des défenseurs souhaitant mettre en place et développer des projets portant sur des thématiques prioritaires et sensibles au regard du contexte régional et ciblant des groupes pouvant être reconnus comme particulièrement vulnérables ou ayant besoin d'une assistance spéciale.

Ainsi, dans le cadre de l'examen des propositions ordinaires soumises à l'attention du Conseil d'administration, une attention particulière a été portée aux thématiques suivantes :

- Protection des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Protection des droits des femmes et renforcement de leur participation citoyenne
- Documentation des violations sur les droits humains en général et lutte contre l'impunité
- Protection des droits des minorités
- Protection des droits économiques, sociaux et culturels
- Lutte contre l'homophobie et la défense des droits des LGBTQ

c) Appuis non-financiers de suivi de la situation des défenseurs afin de leur permettre de développer des perspectives de poursuite de leurs activités sur le long terme

Un des objectifs principaux de l'intervention de la FEMDH étant par ailleurs d'assurer une perspective de soutien à moyen et à long terme des défenseurs dans la région, cette dernière a joué un rôle de conseil auprès de la majorité de ses bénéficiaires et favorisé l'action concertée avec plusieurs partenaires régionaux et internationaux pour assurer un soutien effectif à la situation de plusieurs d'entre eux et de leurs familles.

Les actions de la Fondation de suivi de la situation des défenseurs ont été essentiellement caractérisées par :

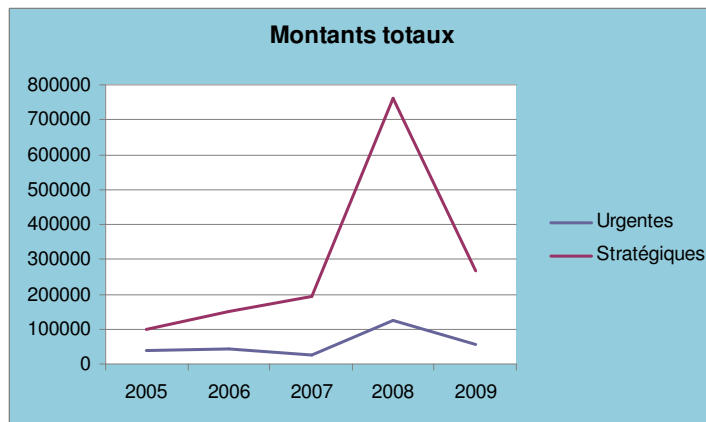
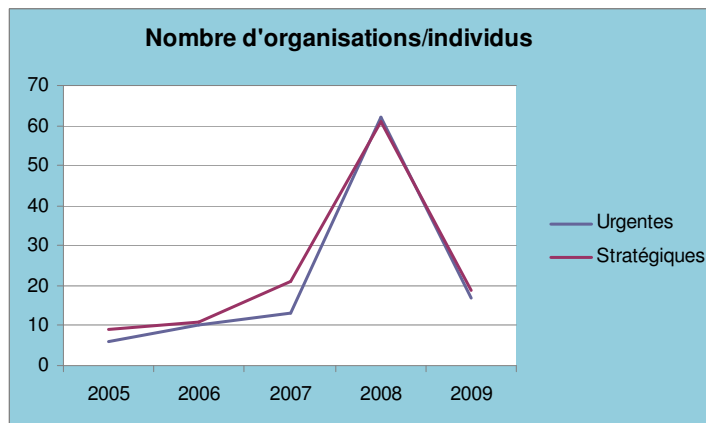
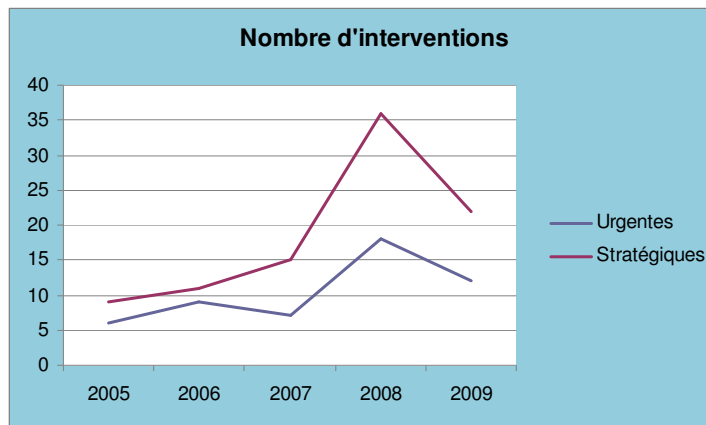
- La facilitation de la prise en charge de frais complémentaires liés aux besoins exprimés par les défenseurs par d'autres institutions ou fondations nationales, régionales ou internationales dont le mandat est complémentaire de celui de la Fondation.
- La coordination de son action avec plusieurs organisations régionales et internationales dans le cadre de leurs interventions de solidarité.
- Un rôle de conseil pour entreprendre les démarches nécessaires en matière de méthodologie de projet et de recherche de financements extérieurs. A ce titre, la Fondation a, dans de nombreux cas, communiqué une liste de donateurs potentiels et aidé dans la présentation de demandes de financement. La Fondation a, par ailleurs, encouragé l'élaboration de stratégies d'interventions adossées à un plan d'action en matière de recherche de financement.
- L'encouragement de la prise de contacts de plusieurs groupes et organisations avec d'autres institutions nationales portant des projets similaires dans le pays ou dans d'autres pays de la région, voire avec des réseaux actifs au niveau national, régional et international. De tels contacts ont pour objectif de leur permettre d'échanger des

informations sur leurs expériences, d'envisager des synergies et des actions coordonnées et ainsi de bénéficier d'un soutien, autre que financier, favorisant la résonance et la durabilité de leur action.

2. Bilan chiffré des interventions

Pour favoriser la lisibilité des interventions de la FEMDH pendant la période 2005-2009, les graphiques ci-dessous sont présentés en fonction du/des:

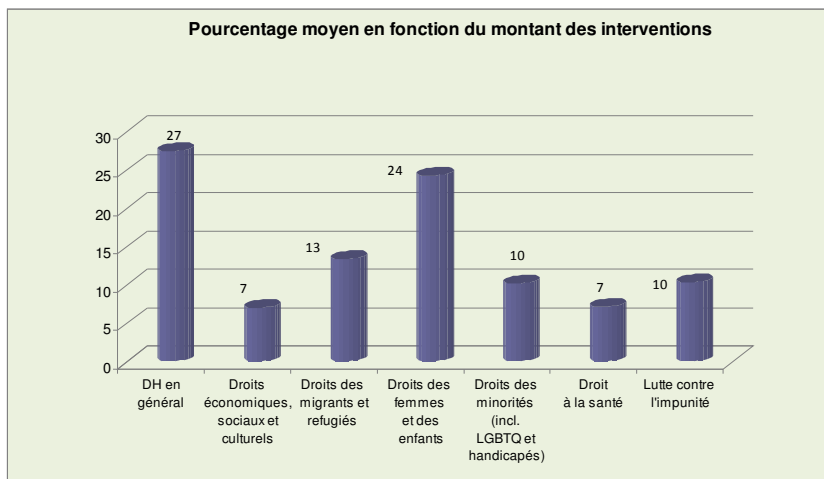
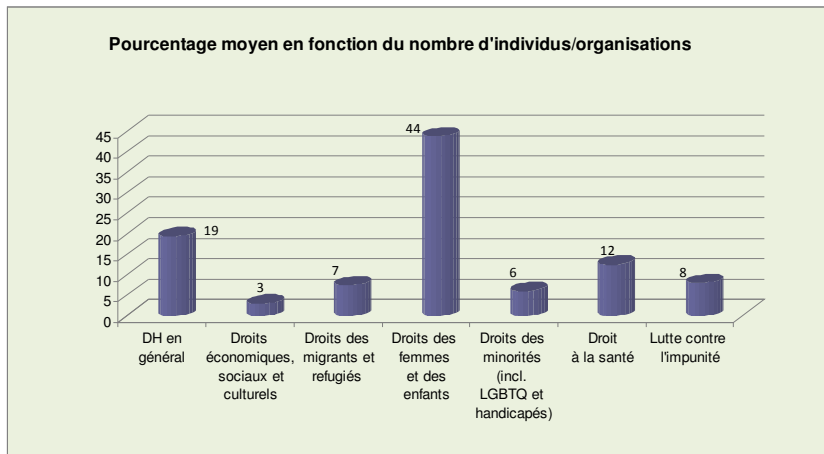
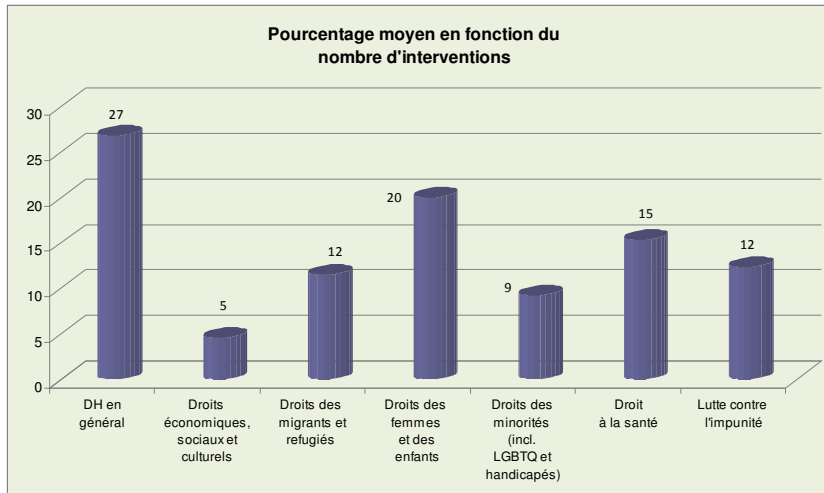
2.1. Catégories d'interventions



Les graphiques présentés reflètent l'importance accordée par la FEMDH aux interventions relais de renforcement des capacités humaines et matérielles des composantes autonomes de la société civile. La plupart des défenseurs, agissant bien souvent de manière bénévole, bénéficient pour certains d'entre eux d'appuis ponctuels à leurs projets mais les sollicitations parvenues à la FEMDH indiquent un manque crucial de ressources pour leur permettre de professionnaliser et de pérenniser les composantes autonomes au sein desquelles ils agissent afin de renforcer la visibilité et les perspectives de poursuite de leurs actions.

L'importante évolution du nombre de défenseurs soutenus dans l'urgence au cours de l'année 2008 se justifie principalement par la répression importante exercée à l'encontre de mouvements appelant à la mise en place d'un système démocratique qui respecte les droits des citoyens, assure les libertés d'expression et d'association, et mette fin aux discriminations. Il n'en demeure pas moins que les montants des appuis apportés dans l'urgence restent de faible envergure en raison du seuil des interventions urgentes établi à hauteur de 5,000 Euros. Des petits montants rapidement disponibles sont cependant essentiels et peuvent considérablement influencer sur les aptitudes tant physiques que morales du défenseur à poursuivre son action.

2.2. Thématiques³²

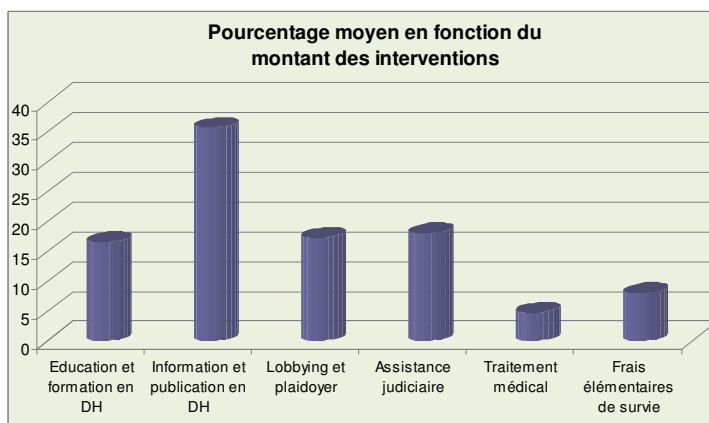
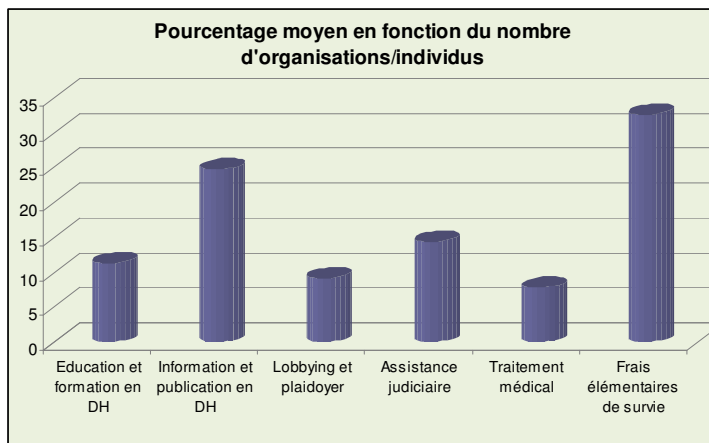
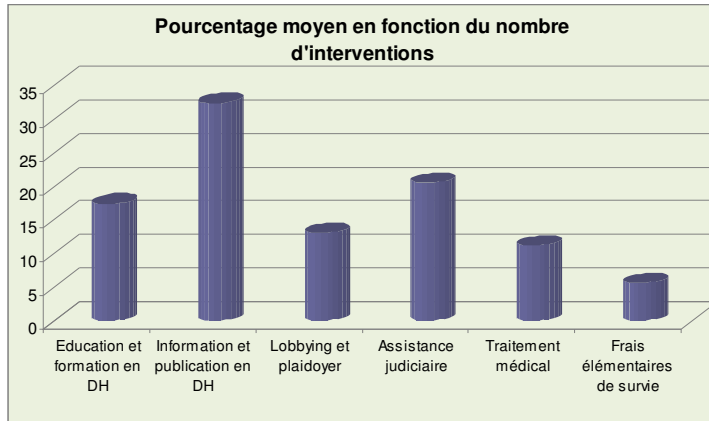


Au cours des années 2005-2009, la FEMDH s'est particulièrement investie dans le renforcement de la protection des droits des groupes pouvant être reconnus comme étant particulièrement vulnérables en raison de leurs caractéristiques propres et du contexte au sein duquel ils évoluent (femmes et enfants, migrants et réfugiés, minorités et LGBTQ).

La Fondation n'a pas pour autant donné une importance moindre aux activités traditionnelles de soutien et de promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans la région (surveillance et documentation sur la situation des droits humains en général et lutte contre l'impunité) au regard de l'évolution du contexte.

³² Certaines interventions appartiennent, dans leur essence, à plusieurs thématiques à la fois. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différentes thématiques respectives, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des thématiques peut dépasser 100% pour la période 2005-2009.

2.3. Activités des bénéficiaires³³



Les activités engagées par les bénéficiaires des appuis financiers de la FEMDH sont très variées et seule une partie significative d'entre elles sont représentées dans les graphiques ci-contre et ci-dessous.

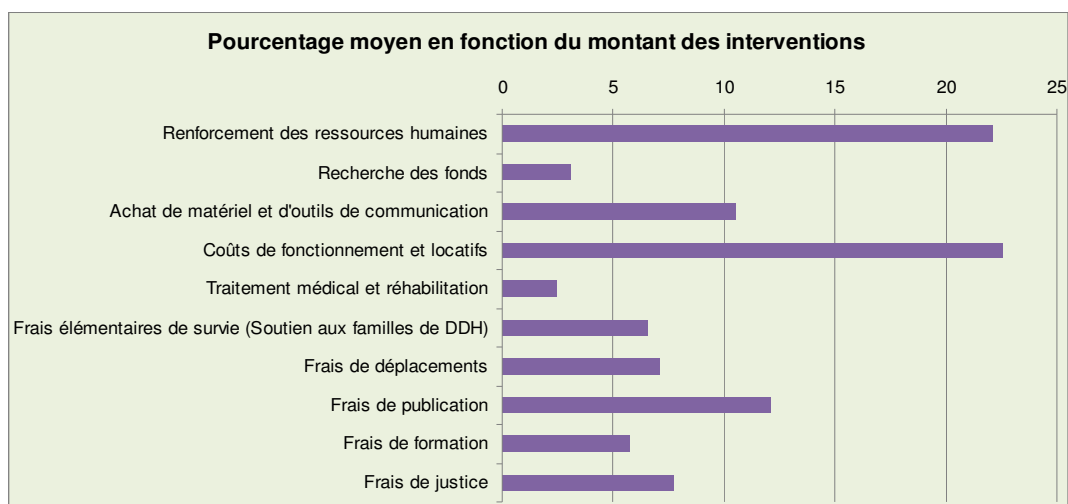
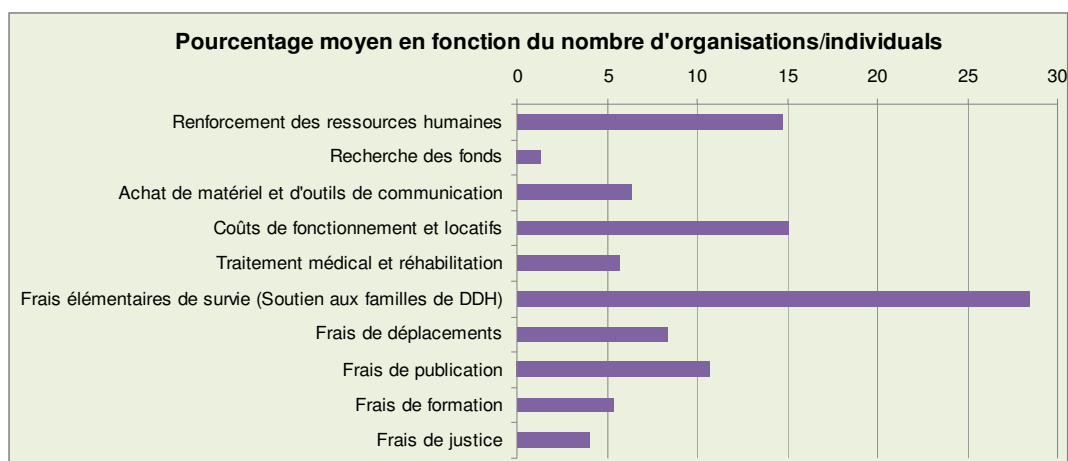
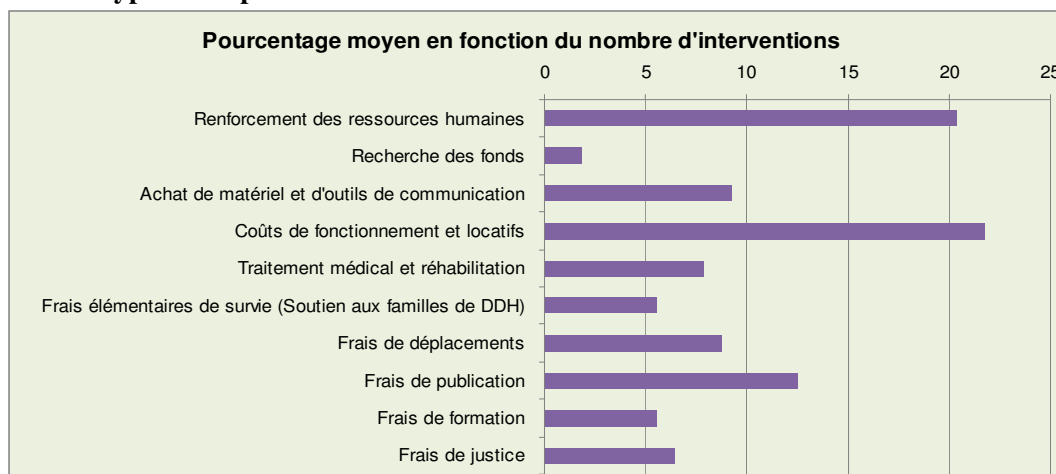
L'information et la publication, ainsi que l'assistance judiciaire représentent les principales activités engagées par les bénéficiaires des appuis que ce soit en fonction du nombre ou du volume des interventions de la FEMDH.

Pour leur permettre de renforcer leurs capacités et la visibilité de leurs activités sur le moyen et le long terme, la FEMDH a essentiellement pris en charge les dépenses liées au fonctionnement des associations autonomes, à savoir les coûts de fonctionnement et locatifs, les ressources humaines et matérielles.

Le pourcentage contrasté des dépenses liées aux frais élémentaires de survie se justifie essentiellement par le nombre important de bénéficiaires individuels finaux sans pour autant engager des montants importants au regard de l'ensemble des interventions de la FEMDH. Il n'en demeure pas moins que ces interventions ont eu une importance stratégique pour la FEMDH au cours des années 2005-2009.

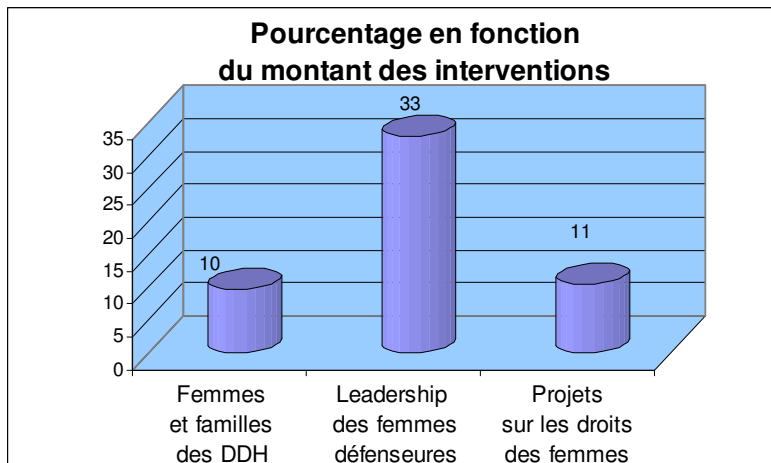
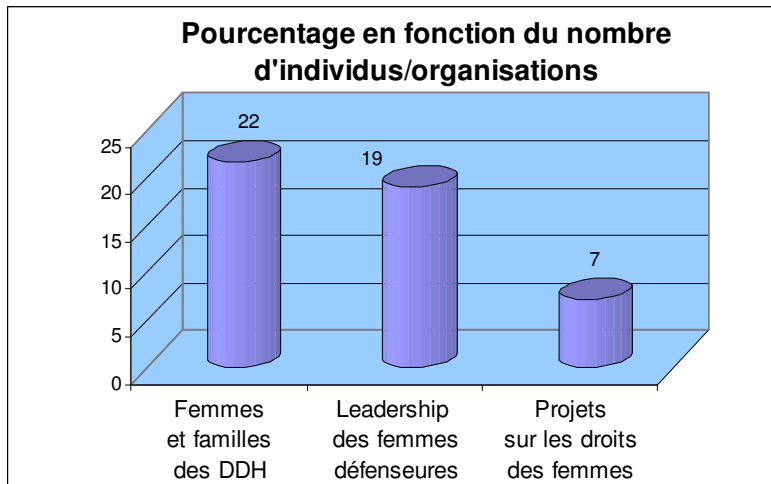
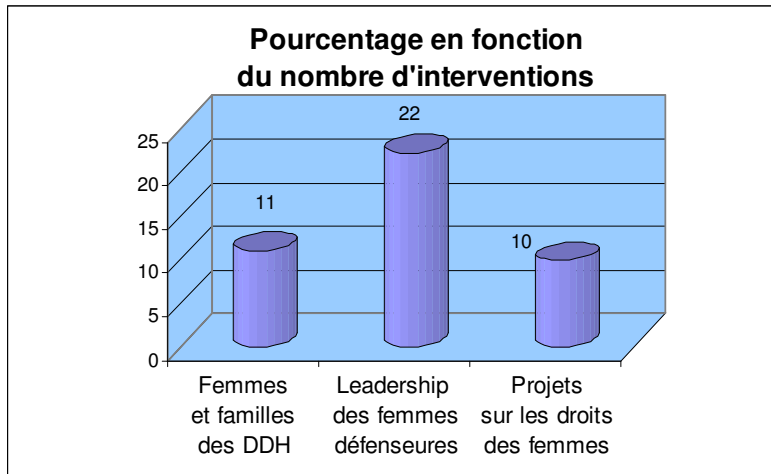
³³ Certaines interventions contribuent, dans leur essence, à la mise en œuvre de plusieurs activités à la fois par les bénéficiaires. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différentes activités respectives, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des activités peut dépasser 100% pour la période 2005-2009.

2.4. Types de dépenses³⁴



³⁴ Certaines interventions contribuent, dans leur essence, à rembourser plusieurs types de dépenses à la fois. Ces interventions ont donc été comptabilisées dans les différents types de dépenses, afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible. Cela signifie que le pourcentage total de l'ensemble des dépenses couvertes peut dépasser 100% pour la période 2005-2009.

2.5. Genre³⁵



La question des droits et du rôle des femmes défenseures fait partie intégrante de la stratégie d'intervention de la FEMDH.

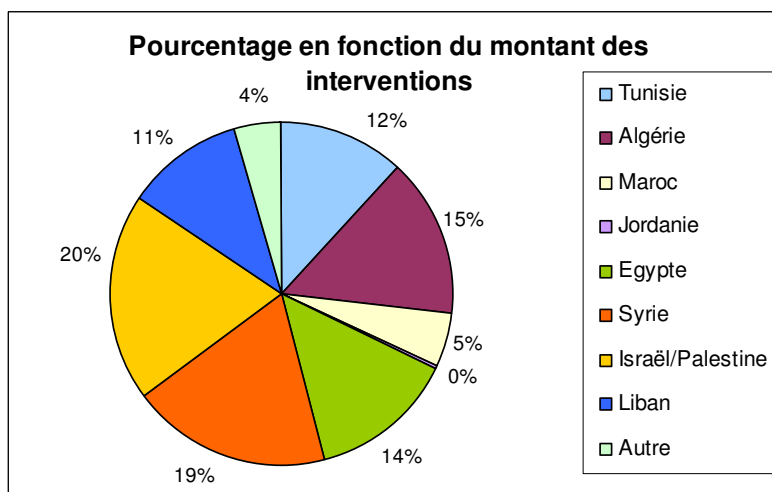
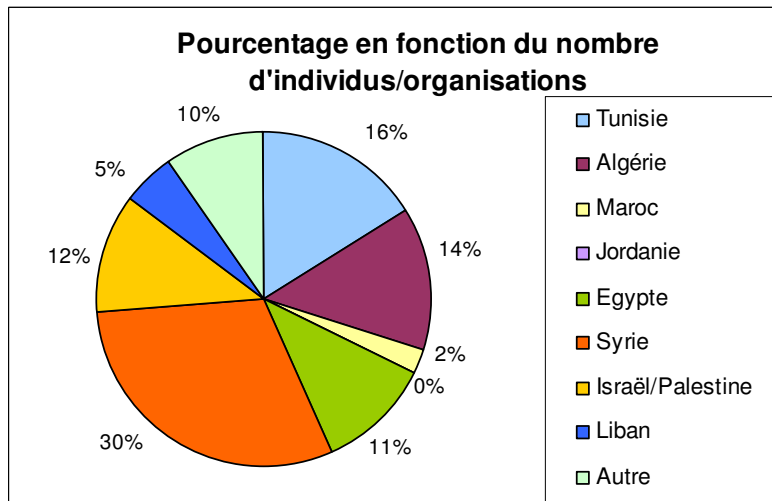
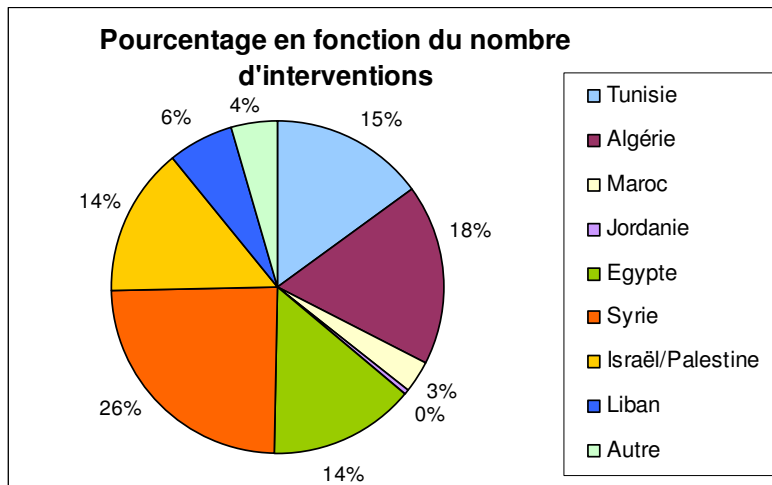
Au cours de la période 2005-2009, la FEMDH a notamment accordé une importance particulière au renforcement de la participation des femmes défenseures en tant qu'acteurs essentiels du changement dans la région. Le renforcement de la participation et du leadership des femmes joue en effet un rôle primordial dans le domaine de la promotion de la justice sociale, la prévention de la violence et le respect des droits des femmes, et la prise en compte systématique de l'approche genre dans les programmes de promotion et de défense des droits humains.

Alors que plusieurs pays de la région ont fait évoluer les codes de la famille, grâce notamment au combat continu des groupes de défense des droits des femmes, le constat reste préoccupant dans la région face à la tendance croissante de certains gouvernements de s'aligner sur les positions des islamistes conservateurs afin de donner un semblant de légitimité à leurs régimes politiques.

Le renforcement de la participation des femmes défenseures est donc indissociable du défi du renforcement démocratique et des droits humains dans la région.

³⁵ Plusieurs interventions ont pu avoir pour objectif de renforcer à la fois le leadership des femmes défenseures et de mettre en œuvre un projet sur les droits des femmes. Dans ce cas, ces interventions ont été comptabilisées dans les deux différentes catégories de pourcentage liées à la question du genre afin d'avoir un vue d'ensemble aussi adéquate et pertinente que possible pour la période 2005-2009.

2.6. Pays



Les sollicitations parvenues à la Fondation au cours de la période 2005-2009 reflètent les grandes tendances politiques nationales et internationales dans la région, auxquelles viennent s'ajouter des situations de conflits aux conséquences tragiques. Les composantes associatives autonomes n'obtiennent jamais, ou difficilement, la possibilité d'enregistrer légalement leurs activités en Syrie, en Tunisie, en Algérie et en Egypte et n'ont donc qu'un accès limité aux subventions nationales ou internationales. Ainsi, elles ne disposent que d'un niveau de fonctionnement et de perspectives limitées de poursuite de leurs activités sur le long terme. Par ailleurs, l'enlisement du processus de paix israélo-palestinien, la montée en puissance des conflits intra-palestiniens, le blocus et la guerre imposés par Israël à la Bande de Gaza ont plongé la population dans une crise humanitaire sans précédent dans un contexte où les violations des droits humains deviennent monnaie courante et restent impunies.

La Fondation a donc réagi de manière prioritaire aux besoins exprimés par les défenseurs agissant dans ces contextes, en fonction du niveau de vie plus ou moins élevé de ces pays (ce qui explique notamment un pourcentage plus important du montant des appuis octroyés aux défenseurs agissant en Palestine et en Israël).

La plus faible envergure du nombre des financements octroyés aux défenseurs au Liban, au Maroc et en Jordanie s'explique notamment par l'existence d'autres sources de financement disponibles dans ces pays, au sein desquels les composantes de la société civile bénéficient variablement de capacités d'action plus élevées.